

Université de Montréal

**Analyse des événements et des auteurs d'actions indécentes  
sur le territoire de l'agglomération de Longueuil**

par

Maèva Gadoury Gagnon

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Travail dirigé présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.)  
en criminologie  
option criminalistique et information

Octobre, 2017

© Maèva Gadoury Gagnon, 2017

## Résumé

À ce jour, très peu d'informations sont connues concernant les actions indécentes qui peuvent notamment comprendre l'exhibitionnisme, les appels obscènes, le voyeurisme, etc. Bien que certains auteurs se soient penchés sur le fait que ces délits puissent constituer une phase précoce du développement d'un trouble sexuel, ceux-ci demeurent banalisés en termes de gravité. Comme les actions indécentes sont considérées comme un crime au Canada, qu'elles sont fréquemment perpétrées sur l'agglomération de Longueuil et qu'elles apportent leur lot de conséquences tant sur les victimes, leurs entourages respectifs ainsi que sur la société, il est primordial de s'intéresser à cette problématique. Cette étude vise d'abord à dresser le portrait des événements d'actions indécentes commis sur le territoire de l'agglomération de Longueuil pour les années 2013 à 2016 inclusivement. À partir de l'analyse de ces données, il a été relaté qu'un petit groupe d'individus avait commis plusieurs actions indécentes sur le territoire visé. Cette étude s'est donc également intéressée à dresser le portrait de ces délinquants, plus récurrents, ayant œuvré sur ce secteur.

Pour la période étudiée, plus de 700 événements ont d'abord été recensés et analysés en vue de dresser le portrait général de ces actions indécentes. Sommairement, l'analyse de ces données a permis d'établir que ces crimes sont en constante augmentation depuis 2013. De plus, depuis les années 2015-2016, on constate une tendance dans la perpétration de ces délits à s'effectuer de plus en plus vers le Sud de l'agglomération, soit vers Brossard. Ces résultats dénotent une propension, chez les auteurs, à favoriser des endroits fortement achalandés ainsi que des secteurs en pleine urbanisation et développement commercial pour la commission de leurs délits. Ensuite, parmi les 211 auteurs de ces événements, 20 d'entre eux se sont avérés être des délinquants prolifiques soit par leur propension à commettre des actions indécentes sur une période s'étendant à plus de deux ans ou encore, à en commettre plusieurs au courant d'une seule et même année. Enfin, à l'analyse de ces délinquants, il a été possible d'établir une typologie révélant trois types de cas différents et récurrents (type *aléatoire*, type *rigide* et *l'explorateur intoxiqué*) permettant de mieux cerner les modes opératoires des auteurs ayant commis délits d'actions indécentes à répétition.

**Mots-clés :** Actions indécentes, exhibitionnisme, portrait spatio-temporel, délinquants prolifiques.

## **Abstract**

To this day, very little is known about indecent acts such as exhibitionism, obscene phone calls, voyeurism, etc. Although some scholars feel that these criminal offenses may be an early stage in the development of a sexual disorder, they remain trivialized in terms of severity. Indecent acts are a known crime in Canada, they are frequently committed in the agglomeration of Longueuil and have consequences for the victims, the perpetrators, both their entourages, as well as the society. For these reasons, it is essential to take an interest in this issue. Therefore, the purpose of the current study is to draw a picture of the events of indecent acts committed on the territory of the agglomeration of Longueuil for the years 2013 to 2016, inclusively. From these analyses, it was reported that a small group of individuals had carried out several indecent acts within the studied territory. Hence, this study also looked at the profile of these prolific offenders perpetrating in this sector.

For the period under review, more than 700 events were first identified and analyzed to provide a general picture of these indecent acts. Overall, analyses show that these crimes have been steadily increasing since 2013. Furthermore, starting in 2015 and 2016, these crimes seem to be committed more and more towards the south of the agglomeration, meaning the sector of Brossard. These results indicate a propensity among perpetrators to favor highly busy areas as well as sectors in full urbanization and commercial/rural development for the commission of their crimes. Additionally, of the 211 perpetrators arrested for the considered events, 20 of them were identified as prolific offenders either by their propensity to commit indecent actions over a period of more than two years, or by their tendency to commit several indecent actions in the course of one year. Finally, analyzing these offenders allowed to suggest a typology revealing three different and returning types of cases to better understand the approach of perpetrators of recurring indecent acts.

**Keywords** : Indecent acts, exhibitionnism, spatiotemporal portrait, prolific offenders.

# Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vi
Remerciements .....	viii
Introduction.....	1
<b>1. Revue de littérature .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Exhibitionnisme .....</b>	<b>7</b>
1.2.1 Historique.....	7
1.2.2 Données épidémiologiques .....	10
1.2.3 Spatiotemporalité des crimes d'exhibition.....	12
1.2.4 Les exhibitionnistes .....	13
1.2.5 Facteurs à l'origine des comportements exhibitionnistes .....	17
<b>1.3 Théories ou concepts explicatifs de la criminalité.....</b>	<b>20</b>
<b>2. Problématique .....</b>	<b>24</b>
<b>3. Méthodologie .....</b>	<b>28</b>
3.1 Sources des données .....	29
3.2 Stratégie de recherche.....	30
3.3 Analyse .....	37
3.4 Limites .....	39
<b>4. Résultats.....</b>	<b>41</b>
<b>4.1 Portrait général des événements d'actions indécentes .....</b>	<b>43</b>
4.1.1 Moment du crime.....	43
4.1.2 Lieu du crime .....	45
4.1.3 Analyse des points chauds .....	48
<b>4.2 Portrait des délinquants prolifiques.....</b>	<b>52</b>

4.2.1 Données sociodémographiques.....	53
4.2.2 Distance du crime en fonction du domicile des auteurs .....	55
4.2.3 Spécificités de la carrière criminelle des auteurs.....	56
4.2.4 Cas-Types .....	61
<b>5. Discussion .....</b>	<b>65</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>71</b>
<b>Partie intégrative : L'apport de la criminologie et de la criminalistique .....</b>	<b>74</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>77</b>
<b>Annexe 2.....</b>	<b>78</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>79</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition des actions indécentes par lieux et secteurs d'événements .....	46
Tableau 2. Répartition totale des actions indécentes par lieux d'événements .....	47
Tableau 3. Comparaison des moyennes de la persistance de la carrière criminelle chez les deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude .....	57
Tableau 4. Répartition des deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude selon le nombre de catégories de crimes dans lesquelles ils sont impliqués (n=20).....	60
Tableau 5. Résumé comparatif de la carrière criminelle du groupe des persistants et du groupe du volume.....	61

## Liste des figures

Figure 1 : Résumé du processus d'échantillonnage de la présente étude .....	35
Figure 2. Répartition des événements d'actions indécentes par saison pour la période de 2013-2016 .....	44
Figure 3. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2013.....	48
Figure 4. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2014.....	48
Figure 5. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2015.....	48
Figure 6. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2016.....	48
Figure 7. Répartition des points chauds dans l'agglomération de Longueuil de 2013-2016 .....	51
Figure 8. Répartition de l'âge des auteurs d'actions indécentes pour la période de 2013-2016.....	54
Figure 9. Répartition des infractions criminelles commises par les délinquants prolifiques persistants .....	58
Figure 10. Répartition des infractions criminelles commises par les délinquants prolifiques du groupe du volume .....	58
Figure 11. Répartition du premier délit commis par les deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude .....	59

## Liste des annexes

Figure I. Délimitation actuelle de l'agglomération de Longueuil..... 77

Figure II. Vue zoomée sur l'ensemble des actions indécents rapporté au SPAL 2013-2016  
..... 78



## Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Francis Fortin, pour son soutien et ses prodigieux conseils tout au long de ma maîtrise. Ta patience, ton calme et ton côté humoristique pour dédramatiser des situations stressantes et angoissantes m'auront permis de venir à bout de ce travail. Sans toi, ce projet n'aurait jamais pu voir le jour. Merci à l'infini !!

Merci au Service de Police de Longueuil pour sa confiance ainsi que pour m'avoir donné l'opportunité d'effectuer ce travail dirigé au sein du BARC. Un merci tout particulier aux membres du BARC pour votre soutien et votre accueil durant ces précieux mois. Puis, un merci tout particulier à ma superbe superviseuse Lyette Fusey. Tu m'as donné l'opportunité d'effectuer mon travail dirigé en milieu policier, tu as cru en moi et tu m'as soutenu dans les moments difficiles et angoissants. Sans toi Lyette, rien de tout cela n'aurait pu être possible. Merci pour ton écoute, ton dévouement, tes conseils. Je t'en serai éternellement reconnaissante.

Merci également à ma sœur et mon beau-frère, mes parents, mes beaux-parents ainsi que ma compagne pour m'avoir supporté durant ce long processus. Merci de m'avoir permis de continuer malgré les embûches qui pouvaient se dresser devant moi. Merci à mes amies d'être restée là, même si j'étais parfois trop occupée pour vous voir. Merci aussi à mes amies de la maîtrise avec qui j'ai vécu l'une des plus belles expériences de ma vie, que fût la Suisse.

Finalement, je souhaite remercier du plus profond de mon cœur, mon amie Caro. Au départ, tu n'étais qu'une collègue de classe, mais tu es rapidement devenue pour moi, une amie indispensable à ma vie. Depuis le jour 1, j'ai toujours pu compter sur toi dans les bons et les mauvais moments. Tu as fait de ma maîtrise, l'une des plus belles expériences de ma vie sans aucun doute. Sans ton soutien, tes conseils, tes corrections, ton humour et ta disponibilité, jamais je ne serais arrivée à terminer ce travail en gardant toute ma tête. Tu portes et tu porteras toujours une place immense dans ma vie et dans mon cœur, je ne te dirai jamais assez de fois merci ; merci man !!

# **Introduction**

Un enjeu encore très actuel dans la société est la propension de certains crimes à être sous-déclarés. Parmi ceux-ci, les agressions sexuelles, et plus globalement les infractions à caractère sexuel, sont souvent rapportées comme au cœur de la problématique en ce qui a trait à la dénonciation. Effectivement, selon Hoddenbagh et al., (2009), les données concernant ces infractions font état de lacunes importantes, dues au fait qu'elles sont nettement sous-déclarées, comparativement aux incidents de voies de faits et de vols qualifiés. D'ailleurs, selon Brennan et Taylor-Butts (2008), en général, seul un incident relatif aux crimes sexuels sur dix, se voit signalé à la police. Pourtant, les crimes sexuels amènent leur lot de conséquences physiques, psychologiques, sociales, et ce, autant pour les victimes, les auteurs, leur entourage respectif et même la société. Ce faisant, l'importance de s'intéresser aux crimes d'ordres sexuels sous-estimés en termes de gravité, n'est plus à débattre.

Les actions indécentes telles que l'exhibitionnisme, les appels obscènes, le voyeurisme, etc., constituent des infractions à caractère sexuel souvent banalisées en termes de gravité. Encore à ce jour, ces comportements violents, sans contact physique entre l'auteur et ses victimes, sont peu abordés et minimalement élaborés dans la littérature.

Ce présent projet a donc pour objectif de répondre au mandat offert par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) visant à analyser les actions indécentes ayant eu lieu sur son territoire entre les années 2013 et 2016, inclusivement. De ce fait, des connaissances plus approfondies seront dégagées, permettant une meilleure compréhension des auteurs de ces infractions, de leurs modes opératoires ainsi que les endroits et les victimes étant ciblés par ces derniers. Pour se faire, ce travail tentera d'abord de dégager un profil sociodémographique de tous les événements d'actions indécentes ayant eu lieu sur le territoire de l'agglomération durant les années 2013 à 2016. Puis, à l'analyse de ces données, un portrait type des délinquants prolifiques<sup>1</sup> œuvrant sur le territoire de l'agglomération de Longueuil pour les années 2013 à 2016 inclusivement, sera produit.

---

<sup>1</sup> Le terme délinquant prolifique fait référence à une minorité d'individus commettant une proportion démesurée de crimes (Wolfgang et al., 1972; Fréchette et Le Blanc, 1987; Cusson, 2006).

Ainsi, la présentation de ce travail se divisera en six parties distinctes. La première partie consistera en une brève recension de la littérature portant sur l'état des connaissances entourant principalement l'exhibitionnisme ainsi que les théories et concepts explicatifs de la criminalité. La seconde partie exposera la problématique et les objectifs de recherche associés aux infractions d'actions indécentes. Concernant la troisième partie du projet, elle présentera les stratégies de recherche, la collecte et les manipulations des données ayant permis de bâtir ce travail. La quatrième partie présentera les résultats obtenus à la suite des analyses des actions indécentes perpétrées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil au courant des années 2013-2016. Cette section sera notamment divisée en deux et présentera d'abord le portrait général des événements d'actions indécentes perpétrés durant les quatre années à l'étude tandis que la seconde partie présentera le portrait spécifique des délinquants prolifiques ayant perpétré une plus grande portion de ces crimes. Puis, la cinquième partie consistera à interpréter les résultats précédemment présentés afin de les mettre en lien entre les connaissances exposées dans la recension des écrits. Finalement, la sixième et dernière partie se concentrera sur l'apport de la criminologie et des sciences forensiques ayant façonné la présente étude.

## **1. Revue de littérature**

Cette section sur la revue de littérature sera divisée en trois. La première section abordera quelques délits sexuels en décrivant sommairement ce qui est compris dans les crimes sexuels avec et sans contact. En raison de la contrainte de temps, la seconde section se penchera plus spécifiquement sur un type d'actions indécentes en particulier, soit l'exhibitionnisme. Effectivement, cette section présentera l'historique de l'exhibitionnisme, établira un portrait sommaire de la situation actuelle, élaborera les différents types d'exhibitionnistes, dressera un portrait de ces auteurs tout en évoquant les facteurs pouvant être à l'origine de ses comportements et se conclura avec les lieux et les moments ciblés par ces auteurs pour commettre leurs crimes. Enfin, dans la troisième section, il sera question d'établir le cadre théorique de la présente étude. Effectivement, les théories et/ou concepts explicatifs de la criminalité tels que la théorie des patterns criminels, la théorie du choix rationnel ainsi que la théorie des opportunités et des habitudes de vie seront élaborées. Alors, lorsqu'on fera référence aux actions indécentes dans ce travail, on s'attardera spécifiquement à l'action indécente de l'exhibitionnisme.

## **1.1 Introduction**

De façon générale, les délits sexuels sont divisés en deux catégories ; les délits sexuels avec contact (*hands-on*) ainsi que les délits sexuels sans contact (*hands-off*) (MacPherson, 2003). Les délits sexuels avec contact font référence à des crimes tels que l'agression sexuelle tandis que les délits sexuels sans contact font notamment référence aux appels obscènes, à la possession et/ou distribution de pornographie juvénile, au leurre informatique, aux actions indécentes, au voyeurisme ainsi qu'à l'exhibitionnisme. Toutefois, seuls les délits sexuels sans contact tels que les actions indécentes, les appels obscènes et le voyeurisme seront sommairement décrits puisque ceux-ci seront brièvement abordés dans ce présent travail. De plus, comme la section suivante sera consacrée entièrement à l'exhibitionnisme, ce délit ne sera abordé que dans cette section.

## **1.1.1 Infractions sexuelles sans contact**

### ***1.1.1.1 Les appels obscènes***

Il est difficile de déterminer la définition exacte des *appels obscènes*. Toutefois, ils se définissent par le fait qu'un individu effectue des appels obscènes lorsqu'il téléphone à une autre personne de manière anonyme, à des heures inappropriées, en utilisant un langage grossier, déplacé et/ou à connotation sexuelle, le tout dans le but de causer des ennuis et/ou de faire peur à son interlocuteur. Ces appels sont souvent pris à la légère par la population. Cependant, ces infractions sexuelles sans contact physique créent un état d'angoisse et de peur chez les victimes (Bertsch et Prat, 2015). Actuellement, les appels obscènes sont régis par le Code criminel canadien à l'article 372 (2) et se caractérise par l'intention d'alarmer ou d'ennuyer quelqu'un, en communiquant de façon indécente, via un moyen de télécommunication avec une tierce personne. De plus, au Canada, une personne qui communique avec une autre de façon répétée, par moyen de télécommunication, est passible de communications harcelantes (Art. 372 (3) C. cr.). Quiconque commet des communications harcelantes ou indécentes, est passible d'une peine maximale de 2 ans. Puis, une personne qui en poursuit une autre, peu importe la forme de poursuite, peut être passible de harcèlement criminel (Art. 264(1) C. cr.). Le harcèlement criminel interdit, sauf avec une autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier du fait qu'elle se sente harcelée. Il doit avoir pour effet de lui faire craindre pour sa sécurité ou celle d'une autre personne qu'elle connaît. Quiconque commet une infraction de harcèlement criminel est passible d'un emprisonnement maximal de dix ans.

### ***1.1.1.2 Les actions indécentes***

L'action indécente (Art. 173(1) C. cr.) se caractérise par un comportement inapproprié, excédant le seuil de tolérance de la société. Quiconque commet une action indécente dans un lieu public, en présence d'une ou de plusieurs personnes, avec l'intention d'insulter ou d'offenser quelqu'un par son geste, est passible d'une infraction d'action indécente et donc, d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement. D'ailleurs, des infractions comme l'exhibitionnisme et le voyeurisme sont des crimes de nature indécente et peuvent donc être considérés comme des actions indécentes.

### ***1.1.1.3 Voyeurisme***

L'acte de voyeurisme se définit par le fait d'observer à leur insu, des personnes dans leur intimité par le biais de moyens mécaniques ou électroniques (Laws et O'Donohue, 2008). Afin qu'un individu soit diagnostiqué comme voyeur, il faut que ses fantasmes soient récurrents et que cette situation entraîne une souffrance, mais également une altération dans sa vie personnelle et professionnelle. Alors, si un individu passe son temps à planifier l'opportunité d'assouvir ses pulsions par le voyeurisme, cela pourrait engendrer l'apparition ou le développement d'un trouble sexuel. Toute personne qui commet l'infraction de voyeurisme (Art. 162 C. cr.) est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans.

Bien que cette section ait présenté plusieurs types de crimes, en raison de la contrainte de temps par rapport à la charge de travail, il a semblé pertinent de se concentrer sur un seul type d'action indécente. C'est donc pour cette raison que la présente étude portera que sur l'exhibitionnisme.

## **1.2 Exhibitionnisme**

Cette présente section tâchera de renseigner le lecteur sur l'infraction d'exhibitionnisme en donnant notamment son historique, en décrivant la prévalence et l'incidence de ce crime, le moment et les endroits ciblés pour la commission de ces délits, les types d'exhibitionnismes ainsi que les facteurs pouvant favoriser le passage à l'acte des exhibitionnistes.

### **1.2.1 Historique**

Avant d'être reconnue dans le Code criminel canadien comme une action indécente, quiconque exposait son corps était classifiée comme une infraction d'outrage à la pudeur (CHLC, 1999). À cette époque, la cour jugeait coupable quiconque qui exposait son corps dans un endroit public. À compter du 19<sup>ième</sup> siècle, il n'était plus nécessaire que l'exposition ait lieu dans un endroit public. Effectivement, il suffisait que l'infraction se produise dans un endroit où plusieurs personnes pouvaient être offensées en même temps pour qu'elle soit considérée comme une infraction d'outrage à la pudeur. Au Canada, la première disposition figurant au Code criminel en vue d'interdire l'indécence a été adoptée en 1892. Cette disposition régissait quiconque se livrant à une action indécente en ayant ou non l'intention d'insulter ou d'offenser,



dans un endroit où il peut être vue par plusieurs personnes. À l'époque, celui ou celle qui contrevenait à cette disposition était passible d'une amende de cinquante dollars et/ou d'un emprisonnement de six mois avec ou sans travaux forcés (CHLC, 1999). Puis, en 1954, la disposition a été modifiée au Code criminel canadien où elle a pris la forme actuelle (CHLC, 1999).

Alors, le comportement exhibitionniste posé par un auteur se définit par l'exposition de ses parties intimes, dans un endroit public, à des personnes non consentantes. Ces auteurs retirent une satisfaction sexuelle par leur exposition à autrui, mais également en réponse à la réaction de surprise chez la victime. Il est à noter que lorsqu'un exhibitionniste s'exhibe en public, il se tiendra généralement à distance des gens, de façon à être vu, mais sans nécessairement rechercher de contact avec eux.

D'abord, pour que l'exhibitionnisme soit considéré comme un trouble au DSM<sup>2</sup>, il faut que l'auteur ait connu une période d'au moins 6 mois de récurrence intense d'exposition de ses parties génitales à un étranger, que la victime soit la même ou non. Cet agissement doit également causer un certain dysfonctionnement chez ce dernier, et ce, dans sa vie de tous les jours (Murphy et Page, 2008). Comme décrit dans la précédente section, l'exhibitionnisme est considéré comme une action indécente et est régi par l'article 173(1)(2) du Code criminel canadien. En effet, quiconque commet un comportement inapproprié excédant le seuil de tolérance de la société dans un lieu public, en présence d'une ou plusieurs personnes, avec l'intention d'insulter ou d'offenser quelqu'un par son geste, est passible d'une infraction d'action indécente (Art. 173(1) C. cr.). De plus, le Code criminel canadien a spécifiquement prévu une législation concernant un individu qui exhiberait ses organes génitaux devant une personne âgée de moins de seize ans. Ce dernier sera passible d'une infraction d'inconduite (Art. 173(2) C. cr.) et il pourrait être sanctionné d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement.

---

<sup>2</sup> Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders : C'est un manuel diagnostique et statistiques des troubles mentaux. Ce manuel est utilisé comme référence pour les diagnostics des troubles mentaux puisqu'il décrit les critères diagnostiques et fournit diverses informations telles que leur prévalence (American Psychiatric Association, 2013).

De façon générale, dans les corps de police, d'autres inconduites et comportements sexuellement déviants sont reliés à l'exhibitionnisme. Effectivement, le comportement masturbatoire, l'acte d'uriner en public, le *cottaging* ainsi que la nudité font référence à l'exhibitionnisme. Bien que la nudité puisse être vue comme un comportement sexuellement déviant différent de l'exhibitionnisme, dû à sa propre législation à l'article 174(1)(2) dans le Code criminel canadien, elle est considérée comme un comportement exhibitionniste. Alors pour la présente étude, ces délits qui seront notamment décrits plus bas, feront référence aux comportements exhibitionnistes.

D'abord, le fait **d'uriner** en public et de se faire remarquer inconsciemment par des femmes a soulevé des questionnements chez les chercheurs. MacGuire et ses collègues (1965) ont relaté que deux de leurs patients ayant uriné dans un lieu public et s'étant fait remarquer involontairement par des femmes, avaient gardé un souvenir positif de cet épisode. Cet épisode les avait notamment conduits à de fréquentes activités masturbatoires jusqu'au moment de commettre des actes d'exhibition (Desbrosses, 2009). Suite à ces observations, ces auteurs ont été en mesure de soulever le caractère précurseur que peut avoir l'infraction d'uriner en public au niveau du conditionnement de l'exhibitionnisme.

Pour faire suite, comme l'exhibitionniste cherche notamment à choquer ses victimes, son excitation sexuelle se voit augmentée par l'effroi que peuvent ressentir les victimes lorsqu'elles font face à un exhibitionniste. Cette excitation sexuelle est généralement visible pendant l'exposition et donc, un **acte masturbatoire** résulte généralement de l'exposition. C'est d'ailleurs pour cette raison que Desbrosses (2009) considère que le comportement masturbatoire peut être associé à l'exhibitionnisme puisque certains sont excités à l'idée d'impressionner ou d'effrayer autrui par l'exhibition de leurs parties intimes, mais le sont encore plus à l'idée de se masturber.

Ensuite, le **cottaging** se définit comme l'action de recherche du sexe dans des endroits publics par des hommes avec d'autres hommes (Ashford, 2007). Cette relation sexuelle, qui est associée à la culture homosexuelle, est également considérée comme une action indécente, mais elle

pourrait également être reliée à une certaine forme d'exhibitionnisme dû à son caractère sexuel relié à l'exhibition.

Finalement, quiconque se trouve nu et s'expose dans un endroit public, à la vue du public sur une propriété privée, qu'elle soit la sienne ou non, est passible d'une infraction de **nudité** (Art. 174 (1) C. cr.). Par ailleurs, le comportement de nudité peut également être une conduite associée à de l'exhibitionnisme (Desbrosses, 2009).

## **1.2.2 Données épidémiologiques**

La section suivante présentera les données épidémiologiques tirées de la littérature concernant l'exhibitionnisme. Effectivement, elle fera brièvement état de la prévalence et de l'incidence de ce délit, en prenant soin d'en décrire les principaux auteurs ainsi que les principales victimes.

### ***1.2.2.1 Prévalence et incidence***

Le fait que l'exhibitionnisme soit considéré par plusieurs auteurs comme étant le crime qui se produit le plus régulièrement parmi tous les crimes sexuels, vient montrer que l'exhibitionnisme est un crime d'intérêt sur lequel il est important de se concentrer. Effectivement, bien qu'il soit difficile de déterminer la prévalence de l'exhibitionnisme dans la population, ce délit représente environ 1/3 de toutes les infractions sexuelles rapportées aux autorités (Rooth, 1970; Freeman, 1996; Laws et O'Donohue, 1997; Kahr, 2001). L'étude de McNally et Fremouw (2014) abonde dans le même sens lorsqu'elle soulève : « Exhibitionistic behavior is estimated to occur at rates as high as 2-4% in the general population » (American Psychiatric Association, 2013; Långström et Seto, 2006; Murphy et Page, 2008 cité dans McNally et Fremouw, 2014, p. 475). Il est d'autant plus important de noter que dans de nombreux cas, ces délits ne sont pas rapportés à la police pour de multiples raisons telles que la banalisation du crime, l'absence de désir d'être impliquée dans un processus judiciaire, la peur et l'angoisse ou parce que les victimes considèrent l'acte comme un incident sans trop d'importance (Clark et al., 2016). D'ailleurs, Murphy et Page (2008) notent dans leur étude, qu'il est difficile d'établir la prévalence ou l'incidence de l'exhibitionnisme, car c'est un crime très peu rapporté à la police par les victimes.

Cette paraphilie, qui se définit par une déviance sexuelle caractérisée par la recherche du plaisir auprès d'une personne ou d'un objet étant considéré comme inadapté, est majoritairement observée chez les hommes. Ces derniers ont notamment tendance à cibler les femmes pour commettre leurs actes. Selon Serge Garcet, docteur en psychologie de l'école Liégeoise de criminologie et expert des tribunaux ainsi que selon les études de Cox (1988), Rhoads et Borjes (1981) et de Riordan (1999) sur les fréquences de perpétration de l'exhibitionnisme, entre 30 et 52% des femmes ont déjà été confrontées à de l'exhibitionnisme. Selon la même idée, d'autres études ont mis en évidence que les comportements des exhibitionnistes étaient dirigés vers de jeunes femmes inconnues par leurs auteurs (Cox, 1988; Freund et al., 1988). Freund et ses collègues (1988) ont relaté dans leur étude, que plus du deux tiers (68,1%) des 288 exhibitionnistes étudiés, avaient rapportés préférer s'exposer à des étrangers. Par ailleurs, les victimes de ces crimes ont rapporté avoir été victimisées pour la première fois, lorsqu'elles étaient âgées entre 10 et 19 ans. (Cox, 1988). Parallèlement, Riordan (1999) a été en mesure de déterminer que 88,5% des femmes victimes d'exhibitionnisme étaient âgées de moins de 21 ans au moment des faits. C'est donc dire que l'âge des victimes est un facteur considéré par ces exhibitionnistes et donc, que les jeunes femmes, souvent inconnues des auteurs, demeurent des cibles de choix pour ces derniers. Bien que n'ayant pas de statistiques permettant d'appuyer leurs dires et afin d'expliquer la préférence des exhibitionnistes pour les victimes jeunes et de sexe féminin, Clark et ses collègues (2016) proposent l'hypothèse selon laquelle ce groupe de victimes réagirait différemment aux comportements d'exhibitionnisme. Effectivement, ils supposent que ces délinquants ciblent davantage les jeunes femmes en raison de leurs réactions timides et apeurées face aux gestes d'exhibitionnisme. De ce fait, ces victimes seraient vraisemblablement moins enclines à rapporter l'infraction aux autorités et cela diminuerait, par le fait même, les risques d'arrestation pour l'auteur. Cependant, il est à noter que des recherches supplémentaires sont toujours nécessaires afin de venir confirmer ces hypothèses. Par ailleurs, d'autres études ont évoqué que les enfants et les adolescents représenteraient également une grande proportion des victimes d'exhibitionnisme (Laws et O'Donohue, 1997). Bref, à la lumière de ces écrits, l'exhibitionnisme semble cibler de multiples victimes, bien que ce soit majoritairement les adolescentes ainsi que les femmes âgées de moins de 21 ans méconnues des auteurs. (Ernst, 2014; Murphy et Page, 2008).

### **1.2.3 Spatiotemporalité des crimes d'exhibition**

Bien qu'il n'existe que très peu d'études s'étant intéressées aux moments et aux lieux priorisés par les exhibitionnistes, cette section tâchera de mettre de l'avant ce que la littérature a été en mesure d'établir à ce sujet.

#### ***1.2.3.1 Temporalité des crimes d'exhibitionnisme***

Comme précédemment mentionné, très peu d'études se sont intéressées aux moments ciblés par les auteurs pour commettre leurs crimes, notamment par le fait que ces gestes sont commis généralement par impulsion. Les rares études s'y étant intéressées, ont relaté que les exhibitionnistes commettaient leurs activités illicites pendant les mêmes moments de la journée (Reese, 1979 ; Lasègue, 1877). Selon l'une des toutes premières études concernant l'exhibitionnisme, l'acte d'exhibition lui-même avait été noté comme un acte perpétré périodiquement par sa récurrence, de façon instantanée (Lasègue, 1877). C'est donc dire que selon cet auteur, les comportements d'exhibition auraient tendance à être perpétrés par période et durant les mêmes moments de la journée. Dans le même ordre d'idées, une étude sur les agresseurs sexuels et les exhibitionnistes a relaté que seul un agresseur sur cinq cherchera un moment spécifique de la journée pour commettre ces exhibitions en raison du geste impulsif. Il est possible de faire la différence entre l'agresseur sexuel et l'exhibitionniste puisque l'exhibitionniste lui, ne cherchera pas nécessairement à se mettre à l'abri du regard des gens au moment de la commission de son crime (Balier et al., 1996).

#### ***1.2.3.2 Localisation des crimes d'exhibitionnisme***

Quelques rares études se sont aussi penchées sur la localisation de ces crimes. Bien que ces dernières n'aient pas été effectuées au Canada, elles demeurent pertinentes dans le contexte actuel. Effectivement, ces études ont été en mesure d'établir certains points chauds, c'est-à-dire des endroits où il existe une forte concentration de crimes et un grand degré d'activités criminelles recensées, en comparaison aux autres endroits dans la ville. En d'autres mots, il a été révélé que le crime est fortement concentré dans un faible nombre d'endroits, suggérant que les points chauds sont témoins d'une grande proportion de la criminalité d'une ville. Il a

notamment été établi qu'approximativement 50% des crimes seraient commis sur 5% du territoire d'une ville, et ce de manière constante, année après année (Weisburd et Telep, 2015).

Pour faire suite, Gittleson, Eacott et Mehta (1978), après avoir réalisé des entrevues auprès de 100 infirmières au Royaume-Uni, ont établi que 39% des incidents d'exhibitionnisme rapportés avaient été commis dans un parc ou dans un boisé et que près de 45% avaient été perpétrés dans la rue. Similairement, l'étude de Bader et de ses collègues (2008), qui ont examiné les rapports de police concernant la perpétration d'exhibitionnisme au Nebraska, ont évoqué que 25% des crimes avaient été commis dans des bureaux d'entreprise ainsi que dans des stationnements tandis que 21% avaient été perpétrés sur une rue publique. Ces résultats permettent d'observer que la majorité des crimes d'exhibitionnisme sont commis sur la voie publique ainsi que dans des endroits comme les boisés et les parcs où l'auteur peut cibler ses victimes grâce un fort achalandage de personnes. D'ailleurs, certains auteurs ont abondé dans le même sens en évoquant que les exhibitionnistes avaient généralement tendance à commettre leurs gestes aux mêmes endroits, soit à des endroits familiers et fréquentés par ces derniers ainsi qu'à des endroits où ils avaient déjà commis des actes similaires auparavant (Lasègue, 1877 ; Reese, 1979 ; Balier et al., 1996).

#### **1.2.4 Les exhibitionnistes**

Cette section présentera d'abord le profil sociodémographique de l'exhibitionnisme en tâchant de relater l'âge de début de la commission de ce délit pour la majorité des exhibitionnistes, le taux de récidive associé à ce crime ainsi que les risques découlant de l'exhibition chez l'auteur. Puis, l'expert agréé en neuropsychiatrie Yves Tyrode en collaboration avec le psychiatre Philippe Carrière ont démontré dans leur écrit de 2001, qu'il existait différents types d'exhibitionnisme. Ceux-ci seront notamment décrits dans les prochaines lignes.

##### ***1.2.4.1 Profil sociodémographique de l'exhibitionniste***

Les auteurs qui se sont intéressés à l'exhibitionnisme ont relaté que la majorité d'entre eux commençait généralement à commettre ce type de délit vers l'âge de 18 ans. L'âge moyen de la première accusation et condamnation arrivent généralement dans la mi-vingtaine (Berah et

Myers, 1983; Gebhard et al., 1965; Mohr et al., 1964). C'est donc dire que la majorité des exhibitionnistes sont relativement de jeunes adultes lorsqu'ils commettent leurs délits. D'ailleurs, un exhibitionniste a généralement tendance à ralentir et connaître un certain déclin après l'âge de 40 ans. Il est donc excessivement rare de voir que l'exhibitionnisme est commis par une personne d'âge mûr (Laws et O'Donohue, 1997; Desbrosses, 2009).

#### ***1.2.4.2 Récidive***

Il a été avancé par la littérature que ces délits sexuels maintenaient dans le temps, un très haut taux de récidive chez les délinquants. Effectivement, plusieurs études se sont concentrées sur la récidive des exhibitionnistes à commettre d'autres actes d'exhibition. Les données rapportent un très haut taux de récidive variant entre 18,6% et 56,9% (Frisbie et Dondis, 1965; Marshall et Barbaree, 1988; Murphy et Page, 2008; McNally et Fremouw, 2014).

#### ***1.2.4.3 Risques découlant de l'exhibition chez l'exhibitionniste***

Le fait de noter que le sujet qui s'exhibe est excité par son geste, notamment par son érection durant l'exposition, a été identifié comme un risque potentiel de reproduire des futurs contacts sexuels (Sugarman et al., 1994). D'ailleurs, selon Laws et O'Donohue (1997) ainsi que McNally et Fremouw (2014), il a été relaté que l'exhibitionnisme pouvait apparaître comme un début précoce d'un désordre sexuel. Suivant cette idée, il est possible d'affirmer que pour certains, les comportements exhibitionnistes ne satisferont plus leurs pulsions sexuelles et donc, certains de leurs comportements pourraient risquer de s'aggraver à travers le temps. En ce sens, certains auteurs ont relaté que les comportements exhibitionnistes commis par ces derniers servent de tremplin à la commission de crimes plus graves (West, 1987). D'ailleurs, certaines études ont rapporté qu'environ 10% des exhibitionnistes persistants vont progresser en commettant des crimes sexuels plus graves (Cabanis, 1966; Grassberger, 1964; Rooth, 1973). Alors, il demeure important de suivre l'évolution des exhibitionnistes à travers le temps (Desbrosses, 2009).

Dans un autre ordre d'idées, Rooth (1973) a rapporté qu'en s'intéressant au type de victimes ciblé par les auteurs, il était possible de prédire certains de leurs comportements délinquants futurs. Effectivement, dans son étude, il pose l'hypothèse que les exhibitionnistes préférant s'exposer aux enfants sont plus à risque de commettre des gestes de pédophilie ou d'inceste lors

de l'escalade de leur délinquance. Donc selon cet auteur, la préférence de s'exposer aux enfants, peut être perçu comme un prédicteur des contacts sexuels futurs (Rooth, 1973 ; McNally et Fremouw, 2014).

#### ***1.2.4.4 Les types d'exhibitionnisme***

Tout d'abord, le premier type d'exhibitionnisme est *l'exhibitionnisme classique* et il se définit comme étant une personne qui exhibe ses parties génitales en public par impulsion. Il a notamment tendance à reproduire ses comportements aux mêmes heures et dans les mêmes lieux. Il agira toujours selon le même scénario en ciblant les mêmes catégories de victimes. Concrètement, ce type d'exhibitionniste pourrait être un homme de 30 ans se positionnant à la même heure tous les matins à sa fenêtre, pour exposer ses parties intimes à la voisine de 10 ans qui attend l'autobus tout près de son domicile. Ce type d'exhibitionniste aura tendance à être anxieux et le fait de s'exposer au grand public vient en quelque sorte, soulager cette anxiété chez l'auteur. À la suite de ses agissements, il s'ensuivra une période de culpabilité (Carrière et Tyrode, 2001).

Pour faire suite, il y a *l'exhibitionnisme masturbatoire*. Ces exhibitionnistes sont excités sexuellement par l'acte d'exhibition elle-même, mais encore plus par l'acte masturbatoire qui s'ensuit. Après avoir déterminé un lieu propice, ils vont s'exhiber et se masturber. Ce type d'exhibitionniste va généralement traquer ses victimes soit dans des endroits plus ou moins achalandés tels que des ruelles, des parcs, des ascenseurs ou encore dans une cage d'escalier. Ces masturbateurs publics recherchent la menace d'être pris en flagrant délit de masturbation et carburent donc, à la prise de risque. Ces exhibitionnistes présentent généralement des traits antisociaux ou psychopathiques (Carrière et Tyrode, 2001).

Ensuite, il y a *l'exhibitionnisme corporel* qui fait référence « aux gens qui ont le besoin de montrer à d'autres, non pas leurs parties génitales, mais tout leur corps nu ou d'autres parties du corps » (Krafft-Ebing, s.d., cité dans Thurin et Allilaire, 2001, p. 127). Ce type d'exhibitionnisme est généralement un être narcissique et c'est notamment son narcissisme qui vient motiver son exhibition considérant qu'il laisse la composante sexuelle en second plan. D'ailleurs, les cas de « photoexhibitionnisme », c'est-à-dire le fait qu'un sujet se regarde être



vu par la victime sur la photo qu'il lui présente, entrent également dans ce type d'exhibitionnisme (Carrière et Tyrode, 2001).

***L'exhibitionnisme psychique*** se décrit par le plaisir évoqué par certains individus, à choquer d'autres personnes en racontant des obscénités. Ces exhibitionnistes commettront ces délits par le biais d'appels téléphoniques anonymes tout en pratiquant l'acte masturbatoire (les auteurs) (Carrière et Tyrode, 2001).

Pour faire suite, il y a ***l'exhibitionnisme satirique*** qui cherchera à humilier la victime soit par le biais d'appels sexualisés (ex : agressions verbales) ou encore, par des actes manifestement agressifs. Dès le début de sa relation avec une victime spécifique, qu'il aura préalablement choisi, il dénudera son sexe tout en ayant des comportements masturbatoires. En s'exhibant auprès de sa victime, il ira jusqu'à manquer de respect à sa victime voire même, jusqu'à commettre un viol afin d'assouvir ses pulsions sexuelles. Tout comme l'exhibitionnisme corporel, le satirique est un individu narcissique ce qui le renvoie à des problèmes plus personnels (Carrière et Tyrode, 2001).

***L'exhibitionnisme relationnel*** est celui qui ressent du désir sexuel par la réalisation d'actes sexuels publics tels que l'échangisme, l'effeuillage et/ou les danseurs nus ou encore, les films pornographiques (Carrière et Tyrode, 2001). C'est donc dire que ces derniers jouissent à l'idée de s'exposer à un public qui recherche cette certaine forme d'exhibitionnisme.

***L'exhibitionnisme utilitariste*** se décrit comme une personne qui se dénude afin de répondre à un besoin physiologique comme un besoin de chaleur corporelle (ex : les personnes âgées). Effectivement, en prenant en considération les hommes âgés qui sont placés en établissement, il est possible de constater un taux élevé d'exhibitionnisme. Il est à noter que cette forme d'exhibitionnisme reste tolérée quand il est question de personnes âgées puisqu'elles ne présentent pas suffisamment de conséquences sociales. Cela s'explique par le fait que ces individus sont généralement bien encadrés par des équipes qui les prennent en charge (Carrière et Tyrode, 2001).

Pour faire suite, *l'exhibitionnisme génésique* se définit par les sujets qui s'exhibent en public et qui sont atteints par diverses maladies physiologiques et/ou neurologiques comme c'est le cas par exemple avec les sujets atteints d'autisme, d'épilepsie évolutive, d'encéphalopathie, de tumeurs ou de séquelles résultant d'un AVC, de démence ou encore, d'un état confusionnel ou délirant. De plus, une personne qui se dénude avec un jugement altéré en raison d'un usage de stupéfiants ou de psychotropes, que ce soit par une intoxication aiguë ou chronique, est également considérée comme atteinte physiologiquement et/ou neurologiquement, représentant par le fait même, l'exhibitionnisme génésique (Carrière et Tyrode, 2001).

### **1.2.5 Facteurs à l'origine des comportements exhibitionnistes**

Bien que les facteurs à l'origine des comportements exhibitionnistes ne soient pas clairement définis, certaines caractéristiques permettent de considérer les causes de ces comportements. Effectivement, certaines motivations et/ou certains facteurs comme des condamnations antérieures ou le fait d'avoir un faible contrôle de soi peuvent amener les individus à commettre des actes d'exhibition et donc contribuer à augmenter les risques de commettre des délits de nature indécente. La présente section débutera avec la description de certains facteurs jouant le rôle de prédicteurs de comportements futurs avant de poursuivre avec l'explication de la théorie du faible contrôle de soi. Puis, il sera question de décrire les quatre motivations des comportements exhibitionnistes, soit la quête du plaisir, la quête de l'affirmation, la perte d'inhibition et la vengeance.

D'abord, quelques études ont rapporté que certains facteurs pouvaient jouer le rôle de prédicteurs de comportements futurs chez les exhibitionnistes. Effectivement, le fait d'avoir été condamné antérieurement pour des délits non sexuels, d'avoir une intelligence inférieure à la moyenne, d'être atteint d'un trouble de la conduite et/ou de la personnalité ainsi que le fait de se masturber en s'exposant ou de toucher la victime en s'exhibant sont ici, considérés comme des prédicteurs de la perpétration futurs de délits sexuels. Plus précisément, pour un exhibitionniste présentant l'un ou plusieurs des facteurs mentionnés ci-haut, le risque de manifester des comportements sexuels offensants augmente sensiblement (Mohr, Turner et Ball, 1962 ; Rooth, 1971 ; Petri, 1969 ; Sugarman et al., 1994 ; Bluglass, 1980).

Pour faire suite, la théorie élaborée par Gottfredson et Hirschi (1990) explique le fait que des individus présentant un faible contrôle de soi seront plus enclins à s'engager dans la délinquance. Basée sur l'incapacité de ces individus à lutter contre leurs pulsions, la théorie du faible contrôle de soi suggère que les délinquants présentent une propension plus marquée pour la diversification de leurs actes, plutôt que la spécialisation. Appliquée au sujet à l'étude, cette théorie permet d'expliquer le passage à l'acte de ces exhibitionnistes par l'impossibilité pour ces derniers de résister à leurs impulsions, et plus particulièrement à leurs pulsions sexuelles. Abondant dans le même sens, l'étude de Berah et Myers (1983) met de l'avant que 69% des 40 exhibitionnistes étudiés avaient également commis des infractions non sexuelles au cours de leur carrière criminelle. Parallèlement, l'étude de Firestone et al. (2006), après avoir effectué le suivi de plus de 200 exhibitionnistes sur une période de 13 ans, a conclu qu'environ 15% de ces auteurs ont récidivé en commettant des crimes non sexuels. C'est donc dire que la théorie du faible contrôle de soi permet d'expliquer les comportements à caractères indécents de certains exhibitionnistes, et ce, bien que ces derniers aient commis ou commettront également des délits à caractère non sexuel (Murphy et Page, 2008).

Tout d'abord, la *quête du plaisir* fait référence à l'exhibition ou la contemplation des organes génitaux qui sert à exciter les partenaires sexuels. Néanmoins, dans le cas des exhibitionnistes, la satisfaction sexuelle et/ou l'excitation sexuelle semblent résulter de l'exposition de ses parties intimes à d'autres personnes extérieures ou inconnues ainsi que par la réaction occasionnée chez la victime créée par l'acte d'exhibition.

Dans les écrits de Carrière et Tyrode (2001), Krafft-Ebing précise que « les exhibitionnistes semblent espérer une satisfaction sexuelle par le coït, mais l'obtiennent surtout par une masturbation en présence de la victime ou après sa fuite » (Krafft-Ebing, s.d., cité dans Thurin et Allilaire, 2001, p. 126). C'est donc dire que le plaisir sexuel et l'excitation diffèrent d'un exhibitionniste à un non-exhibitionniste. Alors, la quête du plaisir qui est générée par l'acte d'exhibition et/ou de masturbation, pousse ces individus à exhiber délibérément leurs parties intimes.

Pour faire suite, la *quête d'affirmation* fait référence aux actes exhibitionnistes vont généralement se produire quand l'individu souffre de narcissisme ou à la suite d'une blessure émotionnelle. Par exemple, le fait de subir le rejet d'un tiers peut avoir un impact sur la masculinité de ce dernier. Afin de reprendre le dessus sur la situation, il tentera de chercher l'approbation ou la réaction d'autrui en s'exhibant. Le fait de s'exhiber et de prouver aux gens que son pénis n'est pas plus petit que la moyenne vient nourrir l'estime personnelle de l'exhibitionniste (Allen, 1980, cité dans Laws et O'Donohue, 1997, p. 32).

Puis, la *perte d'inhibition* peut s'expliquer par la consommation de drogue ou d'alcool peut être un déclencheur des comportements d'exhibitionnisme. Effectivement, la perte d'inhibition reliée à la consommation de ces substances est un facteur déterminant des comportements instinctifs. La personne qui a consommé peut devenir extravertie et montrer des types de comportements extrêmes tels que la commission de crimes sexuels (Santé Doc, 2014).

Finalement, la *vengeance* peut également être une motivation de s'exhiber pour ces derniers. Effectivement, comme certains exhibitionnistes sont parfois en colère contre les femmes, s'exhiber représente pour eux, l'expression de leur colère (Allen, 1980; Fenichel, 1945, cité dans Laws et O'Donohue, 1997, p. 32). C'est donc dire que la vengeance est également un moyen pour l'exhibitionniste, de reprendre le contrôle sur ses émotions et sur une situation.

Il est donc possible de mentionner que l'exhibitionnisme peut être déclenché ou expliqué par de multiples facteurs, que ce soit un faible contrôle de soi ou par des motivations telles que par la quête du plaisir, de l'affirmation de soi, par la perte d'inhibition ou encore par désir de vengeance. Il importe de mentionner que chaque exhibitionniste a sa propre histoire personnelle qui le mène à commettre ces actes. Dans le même ordre d'idées, dans la majorité des cas, l'exhibitionniste souhaite une réaction de la ou des victimes. Les réactions de peur, de cris et de terreur des victimes viennent le rassurer sur sa compétence sexuelle, mais également sur sa masculinité tout en le motivant et l'excitant. Il est important de noter qu'avant tout, l'exhibitionniste cherchera à choquer sa victime (Desbrosses, 2009).

Bien que les sections précédentes aient mis de l'avant des travaux empiriques essentiellement basés sur la psychologie des exhibitionnistes, la prochaine section présentera certaines théories explicatives de la criminalité, et plus spécifiquement de l'exhibitionnisme. Comme précédemment mentionné, les exhibitionnistes recherchent par leurs actions, la réaction de surprise chez leurs victimes, puisque cette réaction vient en quelque sorte nourrir leur estime personnelle. Ainsi, les auteurs ont tendance à choisir les endroits les plus achalandés pour la commission de leurs délits, multipliant de cette manière le nombre de victimes potentielles. De ce fait, comme les auteurs agissent sensiblement de la même manière et ciblent majoritairement les mêmes endroits, cela augmente le risque d'observer une fréquence importante des délits perpétrés à ces mêmes endroits, y créant ainsi des points chauds. Pour cette raison, le fait de s'attarder à un cadre théorique basé essentiellement sur la géographie de l'exhibitionnisme, un phénomène individuel, s'inscrit dans l'idée que l'espace-temps semble déterminant pour ce type de crimes.

### **1.3 Théories ou concepts explicatifs de la criminalité**

Cette section élaborera différentes théories s'apparentant à la criminalité que ce soit par rapport au déplacement du crime dans l'espace-temps ou encore, par rapport aux facteurs de risque favorisant la commission de délits criminels. D'ailleurs, comme l'espace-temps s'avère très important pour ce type de crimes, il est pertinent et éclairant de mettre de l'avant une brève revue sur des théories qui concernent le déplacement et la distribution de ces crimes. Ces théories vont donc servir à mettre en perspective, les crimes d'exhibitionnisme observés dans les analyses.

#### **1.3.1 Théories des opportunités et des habitudes de vie (Routine activities approach)**

La théorie des opportunités soutient qu'il existe trois éléments essentiels pour qu'un crime soit commis. Il doit y avoir l'existence d'un délinquant potentiel, une cible attrayante et l'absence de gardien. Ce que proposent Cohen et Felson (1979), c'est qu'il y a une forte chance que le crime se produise si ces trois conditions sont présentes. L'absence d'une de ces conditions devrait suffire pour empêcher le crime et donc, réduire la criminalité. Prenons un exemple : une

vieille dame se promène seule dans la rue le soir. L'auteur viendra à sa rencontre et lui volera son sac. Dans ce cas-ci, les trois conditions sont présentes ce qui rend le crime possible. Effectivement, il y a d'abord un délinquant potentiel, une cible attrayante qu'est le sac à main de la dame ainsi que l'absence de gardien. Les taux de criminalité peuvent augmenter ou diminuer sans qu'il n'y ait de variations du nombre de délinquants tant qu'il y a des cibles attrayantes facilement accessibles pour les délinquants potentiels, et ce, en l'absence de leurs gardiens (Felson et Van Dijk, 1993). Il est à noter que cette théorie s'applique généralement plus à des crimes de prédation<sup>3</sup>.

Relatées par Ouimet et Fortin (1999), certaines variations du niveau ou du type d'activités peuvent venir expliquer les variations de la criminalité. Selon cette idée, l'indicateur thermique peut venir jouer un rôle sur la théorie des activités routinières. Effectivement, la hausse des probabilités d'interactions sociales dans la population peut être partiellement expliquée par les conditions météorologiques. Par exemple, caractérisées par des périodes de beau temps plus fréquentes, les saisons plus chaudes telles que l'été, le printemps et même l'automne, attirent souvent les gens à l'extérieur de leur domicile, augmentant par le fait même les risques d'interactions entre ces derniers. Ainsi, il semble indiqué de considérer l'existence d'un lien de causalité entre la commission des actions indécentes et l'indicateur thermique ainsi qu'avec le facteur social. Plus simplement, si les conditions climatiques sont clémentes (chaleur, soleil), les gens auront tendance à quitter leur domicile, créant une hausse de l'achalandage dans les lieux publics et rendant le passage à l'acte d'exhibition d'autant plus intéressant pour les exhibitionnistes.

---

<sup>3</sup> Les crimes de prédation se définissent par un contact physique direct entre au moins un criminel et au moins une victime à l'aide ou non d'un objet dans le but de prendre ou endommager la ou les personnes ou encore, le ou les objets (Cohen et Felson, 1979).

### **1.3.2 Théorie du choix rationnel**

La théorie du choix rationnel établie par Cornish et Clarke (1986) est basée sur la motivation d'un auteur dans sa prise de décision. L'auteur fait d'abord une évaluation de la situation sous trois dimensions, soit l'estimation du risque, les efforts à consentir ainsi que le gain recherché. En d'autres mots, la décision de commettre un crime ou non dépend d'un calcul des coûts, des bénéfices et des efforts qui doivent être déployés par l'auteur. Alors, selon cette théorie, un criminel cherchera l'opportunité du crime en ayant pris soin de rationaliser et de réfléchir à son geste. Cette théorie s'applique notamment à l'ensemble des comportements criminels (Vanier, 2009 ; Felson et Clarke, 1998). D'ailleurs, les comportements exhibitionnistes peuvent notamment adhérer à cette théorie. Effectivement, comme les délinquants peuvent parfois chercher des endroits isolés ainsi que des femmes victimes pour commettre leurs délits (stationnements, parcs, boisés, etc.), le risque de se faire prendre est diminué. En combinant cet élément avec le fait qu'un exhibitionniste cherchera les moments de la journée où ils pourront atteindre le plus de cibles (bénéfice augmenté), peut venir motiver le passage à l'acte de ces exhibitionnistes.

### **1.3.3 Théorie des patterns criminels (théorie des patrons criminels)**

Comme pour la théorie des activités routinières, la théorie des patterns criminels s'applique principalement aux crimes de prédation. Cette théorie établie par Brantingham et Brantingham (1993) met de l'avant l'idée que la distribution spatiale des crimes n'est pas aléatoire. Effectivement, selon ces auteurs, les délinquants commettraient leurs délits dans des espaces connus et propices à la commission des crimes due aux nombreuses opportunités criminelles. La connaissance de ces endroits par les délinquants découle du fait qu'il s'agit d'endroits qu'ils fréquentent lors de leurs activités routinières non délinquantes (ex : magasins, loisirs, travail, etc.). Ainsi, la recherche d'une cible attrayante se fera à travers les routes, les chemins et les endroits régulièrement empruntés et fréquentés.

En appliquant cette théorie, il est possible d'identifier des patterns criminels. Il existe notamment trois explications à ces patterns. D'abord, les nœuds se réfèrent aux lieux de destination et d'arrivée d'une personne se déplaçant. Ensuite, il y a les chemins qui font

référence aux routes qu'empruntent les délinquants d'une zone connue à une autre. Et finalement, il y a les frontières qui représentent la limite entre deux zones différentes (ex : entre l'endroit où la personne vit et celui où elle travaille). D'ailleurs, cette théorie a mené au *géoprofilage*, c'est-à-dire qu'il est désormais possible d'identifier le domicile du délinquant à partir de l'identification des lieux où l'auteur commet ses crimes. Effectivement, comme on sait que les délinquants agissent habituellement dans un rayon près de leurs domiciles, d'endroits connus et/ou fréquentés, il est possible de déterminer approximativement dans quel secteur ils demeurent et donc, de géoprofiler leurs infractions.



## **2. Problématique**

Depuis les dernières années, il semble exister une certaine constance concernant les actions indécentes répertoriées et rapportées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil d'où l'importance de s'attarder à ce type de crimes<sup>4</sup>. Selon les statistiques tirées du Module d'information policière (MIP), entre 30 et 40% des crimes sexuels<sup>5</sup> rapportés au SPAL, au cours des dernières années, étaient des crimes d'actions indécentes. C'est donc dire que ces infractions représentent plus du tiers de tous les crimes sexuels qui ont été rapporté au SPAL au cours de cette période. Ces données semblent donc suivre ce que d'autres études ont été en mesure de confirmer auparavant. En effet, plusieurs auteurs ont évoqué que l'exhibitionnisme représentait plus du tiers de tous les crimes sexuels signalés à la police en plus de représenter un très haut taux de récidive chez ces délinquants (SexInfo Online, 2014). Il s'agit d'un fait d'autant plus alarmant considérant que les infractions d'ordre sexuel sont généralement sous-déclarées par rapport aux autres types de crimes. Il est d'ailleurs estimé qu'un seul incident sexuel sur dix est généralement signalé à la police (Brennan et Taylor-Butts, 2008). Dans le même ordre d'idées, Murphy et Page (2008) notent qu'il est difficile d'établir la prévalence ou l'incidence de l'exhibitionnisme, car c'est un crime très peu rapporté à la police par les victimes.

De ce fait, il importe également de réitérer que les actions indécentes semblent être des crimes plutôt banalisés en termes de gravité du crime et de conséquences subies par une victime. Effectivement, à ce jour, les actions indécentes ne sont pas considérées comme un crime sexuel au niveau du Code criminel. Elles sont notamment catégorisées comme une *autre infraction* au Code criminel, c'est-à-dire, comme un crime de moins grande gravité qu'un crime contre la personne par exemple. Cela donne à penser que ces crimes ne sont pas nécessairement constatés, ni dénoncés et/ou pris au sérieux par les victimes. Par ailleurs, il a été analysé, dans le cadre de ce travail, que le temps d'intervention moyen des policiers pour un appel concernant une action indécente est d'une heure 53 minutes. C'est donc dire que les effectifs policiers accordent

---

<sup>4</sup> Types d'actions indécentes rapportés au SPAL (nudité, voyeurisme, exhibitionnisme, envoi des lettres et des messages à caractère obscène, uriner dans un endroit public)

<sup>5</sup> Dans le cadre des données policières, les crimes sexuels comprennent les agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel, les actions indécentes, les autres infractions sexuelles envers les enfants, la production/possession/distribution de pornographie juvénile et depuis 2017, les crimes reliés au proxénétisme et l'obtention de services sexuels

beaucoup de temps d'intervention à ces délits et donc, qu'une meilleure connaissance du phénomène pourrait venir aider et/ou guider leurs interventions afin de les rendre plus efficaces. Dans le même ordre d'idées, en fournissant de nouvelles connaissances sur ce phénomène au milieu policier, les effectifs seront plus aptes à répondre aux mandats de leur organisation. Ils seront en mesure de prévenir ce type de criminalité grâce à leur meilleure connaissance concernant les endroits les plus prisés pour la commission d'actions indécentes ainsi que par une meilleure connaissance des auteurs récurrents commettant ces délits. Cette étude vient donc jouer un rôle sur l'efficacité, mais également sur l'efficacité des forces de l'ordre.

Bien que quelques études se soient concentrées sur les types d'exhibitionnistes et leurs motivations, très peu de recherches se sont concentrées sur les déclencheurs de ces comportements. Deux des rares écrits et études furent réalisés par Laws et O'Donohue (1997) ainsi que McNally et Fremouw (2014). La première étude s'est attardée à la psychopathologie et aux théories qui y sont associées venant expliquer les comportements des exhibitionnistes. Ils mentionnent notamment que ces types de comportements peuvent constituer une phase précoce du développement d'un trouble sexuel. C'est donc dire que selon ces auteurs, ces comportements risquent de s'aggraver dans le temps, dû au fait que les comportements d'exhibitionnisme deviendront insuffisants pour satisfaire les pulsions grandissantes du délinquant. Puis, les auteurs McNally et Fremouw ont rapporté que 5 à 10% des exhibitionnistes récidiveront en commettant des crimes sexuels plus graves alors que 25% le feront en s'exhibant à nouveau.

Comme il existe peu de recherches traitant des actions indécentes, qu'elles sont considérées comme des crimes pouvant être sous-déclarés, que le temps d'intervention pour chaque action indécente est d'une heure 53 minutes<sup>6</sup> et que ces comportements peuvent constituer une phase précoce d'un développement vers un trouble sexuel, il semble important de se concentrer sur

---

<sup>6</sup> Données extraites du logiciel RAO du Service de Police de Longueuil. Ce logiciel permet la répartition assistée par ordinateurs des appels 9-1-1 à des services d'urgence. De plus, il permet de noter plusieurs informations telles que la localisation de l'appelant, le descriptif de l'événement, la gestion des messages aux répartiteurs, les statistiques, etc. Il est également possible de générer des cartes d'appel à partir de ce logiciel.

ces crimes d'exhibitionnisme. Comme précédemment mentionné, ce présent projet a pour but de répondre au mandat offert par le SPAL visant à analyser les actions indécentes ayant eu lieu sur son territoire pour les années 2013 et 2016 inclusivement.

Ce travail a pour objectif principal de comprendre le phénomène de l'exhibitionnisme sur le territoire de l'agglomération de Longueuil pour les années 2013 à 2016. Pour y parvenir, il s'agira de **dégager un portrait sociodémographique des événements d'actions indécentes** ayant été perpétrés dans l'agglomération de Longueuil pour les années 2013-2016. Il s'agira notamment d'identifier des points chauds afin d'être en mesure de déterminer si certains facteurs tels que la proximité du crime, jouent un rôle dans la perpétration des actions indécentes. De plus, l'identification de points chauds permettra à la police d'augmenter ses effectifs afin de tenter de réduire le crime à ces endroits. Ensuite, le présent projet aura également comme objectif spécifique de **dégager un portrait type des auteurs prolifiques** ayant commis des actions indécentes sur le territoire de l'agglomération de Longueuil entre 2013 à 2016 inclusivement.

Soulignons que ce projet aura pour retombées d'alimenter la littérature en connaissances nouvelles, mais également de faciliter la tâche du SPAL en matière de prévention de ces infractions. De plus, comme il a été rapporté que les crimes d'exhibition peuvent parfois être l'introduction, pour certains délinquants, vers des infractions d'une plus grande gravité, il a été jugé important de s'intéresser à l'évolution des exhibitionnistes dans leurs délits à travers le temps. Ce faisant, il sera possible d'envisager des stratégies d'action et d'intervention efficaces auprès des auteurs d'actions indécentes afin de cibler et/ou prévenir les comportements futurs de ces individus et donc, faciliter le travail des autorités policières. Ainsi, les faits et résultats qui seront présentés dans les prochaines sections, alliant criminologie et forensique, seront d'une grande importance dans le domaine et permettront de fournir une compréhension plus complète sur ce type de déviants et de déviances.

### **3. Méthodologie**

Afin de pouvoir répondre aux objectifs du projet, tous les événements d'actions indécentes ayant été perpétrés sur l'agglomération de Longueuil durant les années 2013 à 2016 inclusivement ont été recensés. Ensuite, à partir de ces événements, la mise en place d'une stratégie de recherche permettant de sélectionner un échantillon d'auteurs récurrents d'actions indécentes était nécessaire. Pour composer cet échantillon, de multiples filtres ont été réalisés à partir de plusieurs sources de données, mais plus particulièrement, à partir du Registre des comportements suspects et crimes sexuels. La section qui suit présentera la méthodologie ayant été utilisée pour mener à bien ce projet.

### **3.1 Sources des données**

Tout d'abord, le Registre des comportements suspects et crimes sexuels est une base de données interne du Service de police de l'agglomération de Longueuil. Comme mentionné précédemment, c'est autour de ce registre que le présent travail s'est construit. D'abord, cette base de données du SPAL est issue de trois sources distinctes soit les cartes d'appel, les rapports d'information ainsi que les dossiers d'événements. Elle collige notamment la totalité des informations concernant l'ensemble des délits sexuels ou des événements à caractère sexuel perpétré sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

D'abord, pour chaque appel placé au 911, le répartiteur s'assurera de créer une **carte d'appel**. Dans chacune d'elle, on retrouve notamment une section concernant les informations principales (numéro de l'appel, date de création, le Service de police, etc.) ainsi qu'une section concernant les informations du demandeur (nom, ville, téléphone, etc.). Puis, le lieu de l'intervention, les personnes et/ou les véhicules impliqués dans l'événement et finalement, les informations complémentaires qui comprennent principalement les détails de l'événement s'y retrouvent généralement aussi. Les cartes d'appel se tiennent généralement sur un format d'une ou deux pages.

Ensuite, le **rapport d'information (RI)** est un rapport mis à la disposition des policiers, des patrouilleurs et des informateurs visant à colliger les informations reçues de diverses sources en vue de transmettre l'information pertinente et validée, au bureau d'analyse et de renseignement

criminel (BARC). Il permet donc aux patrouilleurs de noter des informations supplémentaires, mais complémentaires aux cartes d'appel (ex : constatations sur les lieux, témoignages des témoins ou victimes, etc.), ce qui permet d'avoir un événement beaucoup plus détaillé.

Puis, concernant les **dossiers d'événements**, lorsque le patrouilleur juge pertinent d'enregistrer l'événement (perception de la gravité de l'infraction jugée par le patrouilleur, faire suite à une plainte fondée, etc.), un dossier d'événement est donc ouvert. Dès l'ouverture du dossier, avant d'être classé dans la base de données du Module d'information policière (MIP), un numéro d'identification y est assigné. D'ailleurs, toutes les informations tirées du MIP sont informatisées.

Bien que ces sources de données soient généralement remplies par des employés différents (ex: les cartes d'appel) et que ces derniers suivent des barèmes plutôt précis, une certaine diversité quant à la documentation et l'information que l'on peut y retrouver peut être attendue. Cependant, toutes les informations se trouvant dans ces sources de données ont été jugées pertinentes et importantes par les individus responsables de la collecte et sont donc, considérées comme des sources de données fiables.

### **3.2 Stratégie de recherche**

Afin de respecter les objectifs du projet, la collecte des données a été réalisée en deux étapes distinctes. Tout d'abord, il importait de sélectionner les données relatives aux événements d'actions indécentes (aux infractions d'exhibitionnisme), qui seront à l'étude, à partir du Registre des comportements suspects et crimes sexuels abordé précédemment. Tous les événements d'actions indécentes ayant été comptabilisés dans la période fenêtre ont été analysés. Puis, suite à ce premier tri, un second processus de sélection a permis d'établir les délinquants prolifiques qui composeraient l'échantillon final pour les analyses. Ces étapes de sélection seront décrites plus en détail dans cette présente section.

### ***3.2.1 Collecte des données***

D'abord, tous les événements d'actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil entre 2013 et 2016 inclusivement ont été recensés à partir du Registre des comportements suspects et crimes sexuels afin d'établir le portrait général des actions indécentes. Afin de pouvoir extraire les données de ce registre en vue de les analyser et de les colliger dans un fichier Excel pour répondre aux deux objectifs du projet, des tris supplémentaires ont été effectués et seront décrits plus précisément à la section suivante.

### ***3.2.2 Critères de sélection***

Comme précédemment mentionné, la méthodologie utilisée pour ce travail a été réalisée en deux étapes distinctes, mais conséquentes. D'abord, les événements d'actions indécentes ont été sélectionnés selon certains critères qui seront expliqués plus bas. À la suite de cette première sélection d'événements, il s'est avéré que plusieurs individus semblaient commettre des actions indécentes de façon récurrente sur l'agglomération, ce qui a permis de sélectionner un groupe d'individus prolifiques. Les prochaines sections tâcheront de mettre de l'avant, les deux principales étapes de sélection permettant de venir répondre aux objectifs du projet.

#### **3.2.2.1 Sélection des événements par filtres**

Tout d'abord, les événements devaient avoir été commis sur le territoire desservi par le SPAL<sup>7</sup>. Ces délits devaient également s'être produits entre les années 2013 et 2016 inclusivement. À la suite de ce premier tri d'événements, seuls ceux pouvant être reliés à un individu ont ensuite été sélectionnés. Donc, à partir des 723 événements d'actions indécentes recensés dans l'agglomération, 211 ont pu être reliés à 165 auteurs. Ces principales caractéristiques assuraient une certaine cohérence puisque les événements qui seraient sélectionnés pour l'échantillon final auraient récemment été commis sur l'agglomération de Longueuil par des individus actifs. De plus, le fait de se concentrer plus principalement sur les quatre dernières années, a permis de dresser un bilan plus actuel des situations d'action indécente sur le territoire du SPAL et ainsi,

---

<sup>7</sup> Le SPAL dessert cinq villes, trois arrondissements et un secteur. Les villes sont Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Lambert, Brossard et Longueuil. Les trois arrondissements sont Vieux-Longueuil, Saint-Hubert et Greenfield Park. D'ailleurs, ces arrondissements font partie de la ville de Longueuil. Puis, il y a Lemoyne, qui est un secteur également desservi par le SPAL.



répondre à une des priorités du BARC<sup>8</sup>. Ensuite, à partir des 165 auteurs, des vérifications supplémentaires devaient être faites afin de s'assurer que les sujets avaient bien commis des événements d'exhibitionnisme seulement (masturbation, nudité, copping, uriner en public, messages à caractère sexuel) sur le territoire de l'agglomération de Longueuil pour les 4 années à l'étude. À la suite de ces sélections, ces données ont été extraites de ce registre et colligées dans un fichier Excel afin de répondre au premier objectif spécifique, soit de dégager un profil sociodémographique des événements d'actions indécentes et donc des événements reliés à l'action indécente de l'exhibitionnisme.

### **3.2.2.2 Sélection des événements par rapport aux caractéristiques des sujets**

Ensuite, afin de répondre au deuxième objectif spécifique de ce projet, une sélection concernant les sujets prolifiques a été réalisée. À la suite de la première étape de sélection des événements ci-haut mentionné, il a été convenu que seuls les hommes âgés d'au moins 18 ans seraient retenus. C'est donc dire que les événements ayant été commis par un homme âgé d'au moins 18 ans, soit sous forme de prévenu (accusé) ou de suspect, ont été retenus pour l'analyse des délinquants prolifiques. Le fait de ne pas considérer les femmes et les mineurs s'expliquent par trois principales raisons. Tout d'abord, trop peu de femmes (1 seule) et de mineurs étaient associés à ces délits. De plus, la littérature rapporte également que ce sont les hommes qui commettent plus de crime d'ordre sexuel que les femmes. Effectivement, selon une étude menée par le ministère de la Sécurité publique (2014), sur plus de 2000 auteurs de crimes sexuels au Québec, plus de 96,2% sont des hommes. Puis, la littérature vient également évoquer que le sommet de la criminalité, chez un individu, se situe généralement vers la fin de son adolescence et le début de l'âge adulte (Moffit, 1993; Farrington, 2001). D'ailleurs, au Canada, le début de l'âge adulte est déterminé lorsque l'individu atteint la majorité légale, soit à l'âge de 18 ans (Proulx et al., 1999).

Suite à ces deux premières étapes de sélection, l'échantillon comportait tout près de 150 événements différents impliquant 63 suspects et/ou prévenus. Afin de s'assurer que l'infraction était bien codifiée dans la base de données (action indécente et non pas attouchement sexuel par

---

<sup>8</sup> Bureau d'Analyse et renseignements criminels

exemple), mais également de vérifier que chaque événement était relié au bon individu (nom de l'individu correspond à sa date de naissance), des vérifications étaient nécessaires. C'est à l'aide d'une recherche par nom (DNM)<sup>9</sup> au sein de la base de données du MIP ainsi qu'avec la lecture de certains dossiers d'événements et de rapports d'enquête, que cela a pu être vérifié. Chacun de ces événements étant reliés à un individu prolifique a ensuite été colligé dans un fichier Excel. Avec ces vérifications supplémentaires et la colligation des données, il a été possible de déterminer, à partir des 150 événements répartis en 63 suspects et/ou prévenus, deux groupes de délinquants prolifiques. C'est au total 20 délinquants impliqués dans 98 événements d'actions indécentes qui ont été sélectionnés pour faire partie intégrante des deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude. Le classement et la détermination de ces deux groupes seront notamment décrits plus bas.

### ***Classement des événements***

Pour chaque individu relié à un événement, un code d'auteur lui était attribué afin d'anonymiser les résultats (ex : B25). Ensuite, chaque événement se voyait décortiqué en catégories afin de permettre de produire des analyses. Parmi ces catégories, le numéro du dossier d'événement, le code de l'auteur, la date de naissance de l'auteur, l'année de l'infraction, l'adresse et le secteur de l'infraction, l'adresse et le secteur du domicile de l'auteur, la date et l'heure de l'infraction ainsi que le sexe et la race de l'auteur s'y retrouvaient. De plus, les endroits où l'infraction avait été commise (voie publique, résidence, commercial, école, parc), le type de crimes commis (exhibition, masturbation, appels obscènes, etc.) ainsi que le sexe de la ou des victimes étaient également colligés dans le fichier Excel. À partir de la date de naissance de l'auteur, son âge a ensuite pu être déterminé et classé par différents blocs d'âge (ex : 19 ans et moins, 20-29 ans, 30-39 ans, etc.). Puis avec la date de l'infraction, il a été possible de déterminer la saison<sup>10</sup> ainsi que la journée de l'infraction. Finalement, les heures des infractions ont été classées par bloc

---

<sup>9</sup> DNM : Le DNM est le préformat utilisé au MIP pour faire une recherche de demande par nom. Selon les données de la requête dans l'enregistrement de la personne, le système compare et calcule la pondération de chaque personne. Plus le chiffre est haut, plus l'association est forte. Le code de l'infraction le plus grave, pour lequel un événement est associé à son nom est noté et ce, peu importe son statut (victime, prévenu, suspect, plaignant, etc.). (Centre de renseignements policiers du Québec – Guide du participant, 2012)

<sup>10</sup> Hiver (mi-décembre à mi-mars), printemps (mi-mars à mi-juin), été (mi-juin à mi-septembre) et automne (mi-septembre à mi-décembre)

d'heures (ex : 1h00-1h59) et ensuite, par moment de la journée (AM/PM) afin de faciliter les analyses.

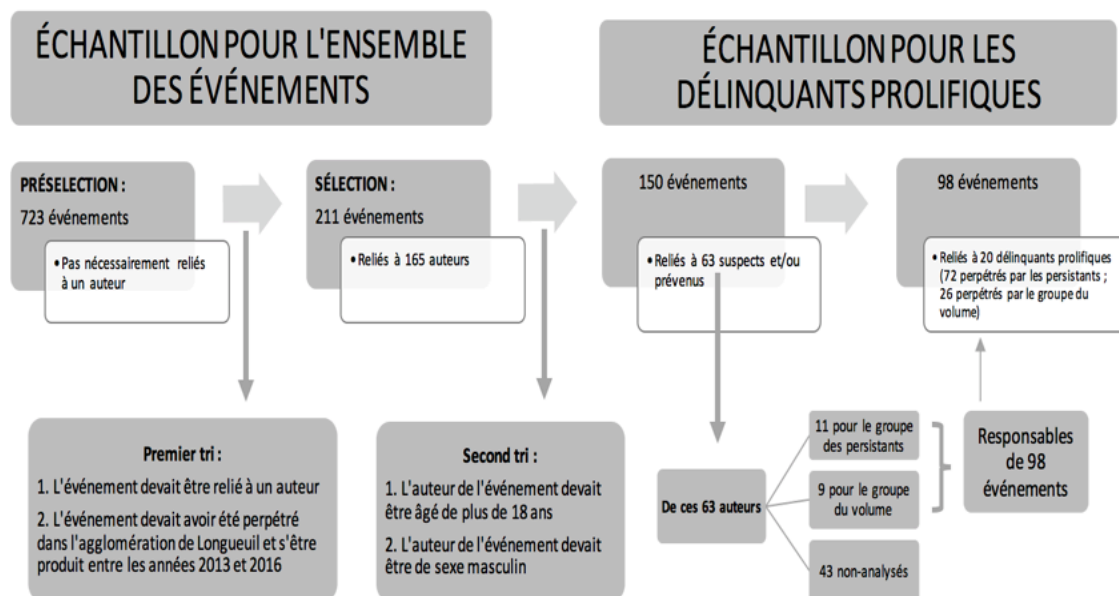
### ***Classement des événements perpétrés par les délinquants prolifiques***

C'est à partir du fichier Excel colligé ainsi qu'avec les précédentes vérifications que des classements ont été élaborés. Effectivement, en analysant les différents événements perpétrés, il a été possible de déterminer que plusieurs d'entre eux présentaient des caractéristiques communes comme une persistance par rapport aux années ainsi qu'un grand volume d'actions indécentes commis. De ce fait, deux principales catégories ont été créées afin de répartir les événements dans l'une des catégories suivantes soit la catégorie de la persistance ou celle du volume. D'abord, la *persistance* fut mesurée par le nombre d'années « actives » des individus. En d'autres mots, elle fut mesurée par le nombre d'années, consécutif ou non, pendant lequel un individu a commis au moins une action indécente sur le territoire du SPAL et ce, durant un minimum de deux années à l'intérieur de la période fenêtre de 4 ans (2013 à 2016). C'est donc dire que les sujets ayant été actifs sur une période minimale de deux ans, consécutifs ou non, ont ainsi été retenus pour cette catégorie. Pour ce qui est du *volume*, il fut quant à lui mesuré par le nombre d'événements associés au délinquant au courant d'une seule et même année de la période fenêtre. En d'autres mots, lorsque le sujet avait commis au moins deux actions indécentes durant une seule et même année, il était retenu pour l'analyse. Le fait de classer les événements perpétrés par des auteurs prolifiques en deux catégories (persistance et volume) s'explique par deux principaux critères notamment décisifs dans la conception de la délinquance prolifique. En effet, ces derniers se distinguent par leur parcours criminel généralement plus long que la majorité des délinquants et/ou par leur rendement criminel généralement important. Alors, comme ces criminels sont responsables d'une grande portion des actions indécentes, cela vient montrer l'importance de cibler les délinquants prolifiques pour tenter de réduire la criminalité.

C'est donc à partir des critères de ces deux groupes que l'échantillon final pour les analyses des individus prolifiques a pu être déterminé. Tel que préalablement discuté, bien qu'au départ il y

avait un ensemble total de 723 événements d'actions indécentes<sup>11</sup> recensées entre 2013-2016 sur l'agglomération de Longueuil, des filtres supplémentaires ont été établis et donc, seuls les événements où un auteur commettait au minimum un second délit de même nature, ont été considérés pour l'analyse. Plus précisément, tous les événements d'actions indécentes ont d'abord été recensés avant qu'un tri supplémentaire soit effectué permettant ainsi, de se concentrer spécifiquement sur les délits reliés à l'exhibitionnisme. Ainsi, comme précédemment mentionné, à la suite de la sélection finale des événements, lorsque l'on fera référence aux actions indécentes tout au long du travail, on fera référence à l'action indécente de l'exhibitionnisme et à ses sous-catégories de crimes. Donc, au final, 98 événements ont été reliés aux 20 sujets prolifiques, représentant 46% des 211 événements ayant été reliés à un individu. C'est donc un total de 20 sujets, soit 11 pour la catégorie persistance et 9 pour la catégorie du volume, qui ont été sélectionnés. La figure 1 illustre notamment le résumé du processus d'échantillonnage ayant permis de sélectionner l'ensemble des événements d'exhibitionnisme ainsi que l'ensemble des délinquants prolifiques à l'étude.

**Figure 1 : Résumé du processus d'échantillonnage de la présente étude**



<sup>11</sup> Qui comprenait ici tous les types d'action indécente tels que l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la nudité, etc.)

Bien que le Registre des comportements suspects et crimes sexuels, les dossiers d'enquête ainsi que les recherches effectuées par nom au sein du MIP ont permis de composer l'échantillon final, ils ne comportaient que très peu d'informations sur le parcours criminel des individus. D'autres sources d'informations étaient donc nécessaires pour obtenir ce type d'informations afin de permettre ces analyses.

### **Autres sources d'information**

Afin de compléter notre banque de données d'individus, nous avons procédé à la collecte des données sur les carrières criminelles des sujets. Le plunitif de chacun des sujets composant l'échantillon a d'abord été utilisé<sup>12</sup> afin d'avoir de l'information sur leur historique criminel. Afin de s'assurer d'obtenir l'entièreté de l'information concernant leurs antécédents criminels, une demande de casier judiciaire complet/détenus (DCJ)<sup>13</sup> a également été faite pour chacun des 20 sujets. Comme le but était de déterminer l'activité criminelle des 20 auteurs retenus, il a été jugé pertinent de considérer tous leurs délits perpétrés pour ainsi, être en mesure d'établir leur carrière criminelle<sup>14</sup>. Ces infractions criminelles, contenus au plunitif et au DCJ, ont été comptabilisées dans un fichier Excel. Les 20 plunitifs disponibles recensaient un total de 224 chefs d'accusation<sup>15</sup>.

Ensuite, à partir des données concernant les infractions commises par les délinquants ayant été les plus récurrents sur l'agglomération, une typologie a été déterminée. C'est notamment en analysant et en notant les particularités et les familiarités de chaque événement perpétré par les prolifiques (temps, fréquence, le volume, l'étendue du crime, les types d'exhibition soit la masturbation ou l'exhibition elle-même, les victimes ciblées, les endroits priorisés, etc.), qu'il a

---

<sup>12</sup> La seule fiche d'Infopol disponible a également été consultée

<sup>13</sup> DCJ : Permet d'obtenir une consultation du casier judiciaire complet, lorsque le numéro de casier est connu (FPS) ou encore, une interrogation au Fichier des détenus (CRPQ – Guide du participant, 2012).

<sup>14</sup> À des fins d'analyse, si le suspect avait obtenu un verdict de culpabilité, s'il avait été acquitté ou s'il était toujours en attente de son procès donc accusé pour le moment, tous ces événements étaient pris en considération et analysés pour déterminer leurs carrières criminelles.

<sup>15</sup> Persistants ( $\bar{x} = 24$  délits/sujets), volume ( $\bar{x} = 9$  délits/sujets)

été établi que certains individus œuvraient de façon très similaire. À l'analyse de ces données, il a été possible d'établir trois différents cas-types.

### **3.3 Analyse**

#### ***3.4.1 Opérationnalisation des concepts***

Concernant l'objectif de dégager **le portrait des événements**, les données sur les événements ayant pu être reliés à un individu ont été extraites du Registre des comportements suspects et crimes sexuels. Ces données ont ensuite été colligées dans un fichier Excel, permettant la production de tableaux croisés. De ce fait, des tableaux corrélant le moment du crime (saison et journée) et le lieu du crime (voie publique, résidence, parc, etc.) aux types de crimes (exhibition, masturbation) ont été produits. Finalement, avec les données de géolocalisation indiquant l'adresse de l'infraction commise, des cartes ont été conçues à l'aide du logiciel ArcGis, présentant les points chauds de cette délinquance sur le secteur de l'agglomération de Longueuil.

Concernant l'objectif de **dégager le portrait des individus ayant été les plus récurrents** sur l'agglomération, des données ont été colligées et analysées à partir des 98 événements reliés aux 20 individus prolifiques. Ainsi, des tableaux corrélant l'âge, le sexe des suspects ainsi que le sexe des victimes ont pu être produits. De plus, avec les données de géolocalisation indiquant l'adresse de l'infraction commise ainsi qu'avec l'adresse du domicile des auteurs, des représentations cartographiques des délits d'actions indécentes, selon l'année de l'infraction, ont pu être produites à l'aide du logiciel ArcGis. Il a également été possible d'établir la distance du crime en fonction du domicile de ces auteurs.

Par la suite, ces mêmes données, combinées à celles du plumeau, du DCJ et aux résultats de recherche par nom au niveau du MIP, ont servi à établir le début, la longévité ainsi que l'évolution et la spécialisation de la carrière criminelle des délinquants prolifiques retenus pour cette étude. C'est notamment en calculant la date de début de leur carrière criminelle allant jusqu'à la fin de l'année 2016, que ces analyses ont pu être produites. La durée de la carrière criminelle a donc été calculée de deux façons, soit d'abord globale, en effectuant une moyenne

pour chacun des groupes à l'étude (persistance et volume) et individuelle, pour chacun des auteurs composant ces groupes. Ensuite, il a semblé intéressant de vérifier quels types de crimes étaient le plus commis et quelle était la nature du premier délit commis par ces délinquants prolifiques. Pour se faire, chacune des infractions commises a été classée dans l'une des quatre catégories (des crimes par rapport à la drogue, des crimes contre la personne, des crimes contre la propriété ou un autre type d'infraction) permettant ainsi, d'extraire des résultats pour chacun des individus, à l'aide de tableaux croisés. Les données ont ensuite été cumulées et une moyenne a été effectuée pour chacun des groupes à l'étude afin de déterminer la durée de leurs carrières criminelles en tenant compte des interruptions telles que la prison par exemple. De plus, il a semblé intéressant de vérifier si ces auteurs étaient plus polymorphes ou spécialistes en ce qui a trait à leurs infractions commises. C'est en établissant un code de gravité pour chacune des quatre catégories précédentes<sup>16</sup>, qu'il a notamment été possible de vérifier l'évolution à travers le temps, de leur carrière criminelle en fonction des crimes commis. La gravité a notamment été déterminée en fonction de la classification des infractions dans le Code criminel canadien. Puis, la récidive de ces auteurs a également été calculée en analysant le nombre d'actions indécentes commises par chacun des délinquants prolifiques afin de déterminer quel groupe à l'étude avait le plus récidivé.

Enfin, comme précédemment mentionné, à partir des données concernant les infractions commises par les délinquants ayant été les plus récurrents sur l'agglomération, une typologie a été déterminée. Cette typologie a été basée en tenant compte de l'âge ainsi que des modes opératoires utilisés par certains de ces récidivistes lors de leurs infractions d'actions indécentes. C'est en analysant et en notant les particularités et les familiarités de chaque événement perpétré par les prolifiques, qu'il a été établi que certains individus œuvraient de façon très similaire. À la suite de ces constatations, la détermination d'une typologie à trois cas-types a donc été créée à partir de l'âge et des modes opératoires de ces récidivistes. C'est d'ailleurs suite à l'observation d'un manque à combler, en termes de typologie axée sur les exhibitionnistes, que la présente typologie a été élaborée et établie. Effectivement, la seule typologie recensée sur les

---

<sup>16</sup> Par ordre de gravité, on retrouve les crimes contre la personne au premier rang, ensuite les crimes contre la propriété, les crimes par rapport à la drogue pour terminer avec les autres infractions criminelles.

exhibitionnistes, soit celle de Carrière et Tyrode (2001), s'est avérée inadéquate et insuffisante pour expliquer le phénomène reporté dans cette présente étude.

### **3.4.2 Outils d'analyse**

Comme mentionné précédemment, les logiciels utilisés pour les analyses sont Excel, ArcGIS (géomatique) et RAO<sup>17</sup>. L'application Excel a été utilisée pour produire des tableaux croisés tandis que l'application ArcGis a été utilisée afin de produire des cartes et effectuer des analyses spatiales. Le logiciel RAO a quant à lui été utilisé pour consulter les cartes d'appel des événements ainsi que pour extraire les statistiques concernant le temps d'intervention de chaque événement d'action indécente. Alors, de façon générale, ces logiciels ont permis de répondre aux objectifs spécifiques du présent travail.

## **3.4 Limites**

La méthode de collecte des données précédemment élaborée comporte certaines limites. L'une d'elles réside dans le fait que le Registre des comportements suspects et crimes sexuels n'a pas été comptabilisé par le même analyste pour les quatre années sélectionnées par l'étude. Comme la comptabilisation des données n'est pas effectuée par la même personne, il réside un risque d'y retrouver certaines différences que ce soit pour l'interprétation de la situation ou dans ce qui est jugé pertinent d'inscrire ou non dans le registre. De plus, à la lumière des analyses, il apparaît que le Registre des comportements suspects et crimes sexuels n'était pas toujours à jour et présentait plusieurs données qui ne concordaient pas nécessairement avec d'autres bases de données utilisées par le SPAL (ex : MIP). Dans l'objectif de restreindre les conséquences d'une telle limite, plusieurs logiciels ont été utilisés afin d'obtenir un portrait le plus conforme possible à la réalité concernant les crimes analysés.

Une seconde limite concerne les critères de sélection précédemment élaborés. D'abord, la subjectivité et l'interprétation personnelle des événements ont guidées et dirigées certains choix

---

<sup>17</sup> Voir note de bas de page 5.



laissant présager que les sélections pourraient différer selon le chercheur. De plus, le fait de se concentrer sur l'agglomération de Longueuil et sur une période restreinte, en termes d'années, réduit les cas étudiés et la quantité d'informations. Toutefois, il était pertinent de procéder ainsi, puisqu'il permettait d'élaborer un portrait plus actuel de la situation sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et par le fait même, de répondre aux objectifs du SPAL.

De plus, il est important de noter qu'il existe certaines limites quant aux sources d'information. Effectivement, il existe quelques limites concernant la demande de recherche par nom (DNM), mais également quant à l'analyse du plunitif et du DCJ. D'abord, concernant le DNM, il existe un délai de conservation des dossiers qui diffère selon le type d'infraction<sup>18</sup>. Comme la plus longue période de conservation des dossiers est de 30 ans et que quelques suspects ont commis des délits sur une période de plus de 40 ans, il peut y avoir un risque de perte de données intéressantes et importantes. Néanmoins, il est demeuré pertinent de valider et compléter ces informations à l'aide de d'autres sources (ex : plunitif et DCJ). Cependant, certaines limites existent également concernant ces deux sources de données. Effectivement, il est possible que certaines accusations ne figurent pas dans ces bases de données que ce soit parce qu'ils datent d'une certaine époque, soit en raison d'un pardon ou encore, parce qu'il existe toujours un risque de disparité en ce qui a trait aux données policières. Toutefois, il est possible de recueillir une très grande quantité d'informations concernant l'historique criminel des sujets, ce qui explique l'importance de ces sources de données.

---

<sup>18</sup> Délai de rétention/conservation des dossiers : action indécente (7 ans), meurtre (30 ans).

## **4. Résultats**

Dans cette section, nous présenterons les résultats obtenus suite aux analyses effectuées concernant les actions indécentes commises sur le secteur de l'agglomération de Longueuil entre 2013 et 2016 inclusivement. Cette partie sera divisée en deux sections permettant ainsi de dresser un portrait général et complet des actions indécentes. Tout d'abord, la première partie s'attardera au portrait général des actions indécentes perpétrées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Les données telles que le moment du crime (saison, moment de la journée, journée de la semaine), le lieu du crime (résidence, parc, voie publique, etc.) ainsi que des représentations cartographiques des événements d'actions indécentes (des événements d'exhibitionnisme) recensés sur le territoire seront abordés et illustrés dans cette section. La seconde partie des résultats viendra se concentrer sur le portrait des délinquants prolifiques ayant perpétré des actions indécentes sur le territoire durant les quatre années à l'étude. C'est d'abord par une présentation sociodémographique (sexe, âge) de l'ensemble des auteurs étudiés et de leurs victimes que cette section sera établie. Ensuite, une section entière sera consacrée à la carrière criminelle de ces auteurs en tâchant de mettre de l'avant la durée, la longévité et l'évolution de celle-ci. Puis, cette section se conclura par l'élaboration d'une typologie établie grâce à l'analyse des modes opératoires de ces auteurs. De cette manière, le SPAL sera plus à même de comprendre les modes opératoires et les modes d'action des auteurs d'actions indécentes, de mieux détecter ces futurs délits par une meilleure connaissance des endroits étant les plus prisés et ciblés par ces auteurs pour ainsi, faire en sorte que les intervenants soient mieux outillés pour intervenir et tenter de prévenir ces types de crimes.

Bien que ce présent travail ciblait plus spécifiquement l'exhibitionnisme, il a tout de même été pertinent de vérifier quel type d'action indécente était le plus perpétré sur l'agglomération de Longueuil. Sans grande surprise, à la lumière des analyses, l'exhibitionnisme s'est avéré l'action indécente la plus perpétrée sur l'agglomération. Il était donc pertinent de s'attarder spécifiquement sur ce type de crime afin de vérifier quelles sont les sous-catégories de l'exhibitionnisme étant les plus régulièrement perpétrées (uriner en public, le comportement masturbatoire, l'exhibition elle-même, le cottaging et les messages à caractère obscène). C'est pourquoi, dans les analyses qui suivent, lorsqu'il sera question du concept d'action indécente, on fera référence à l'exhibitionnisme, qui lui, sera ensuite divisé en sous-catégories correspondant ainsi, aux types d'exhibition précédemment mentionnés.

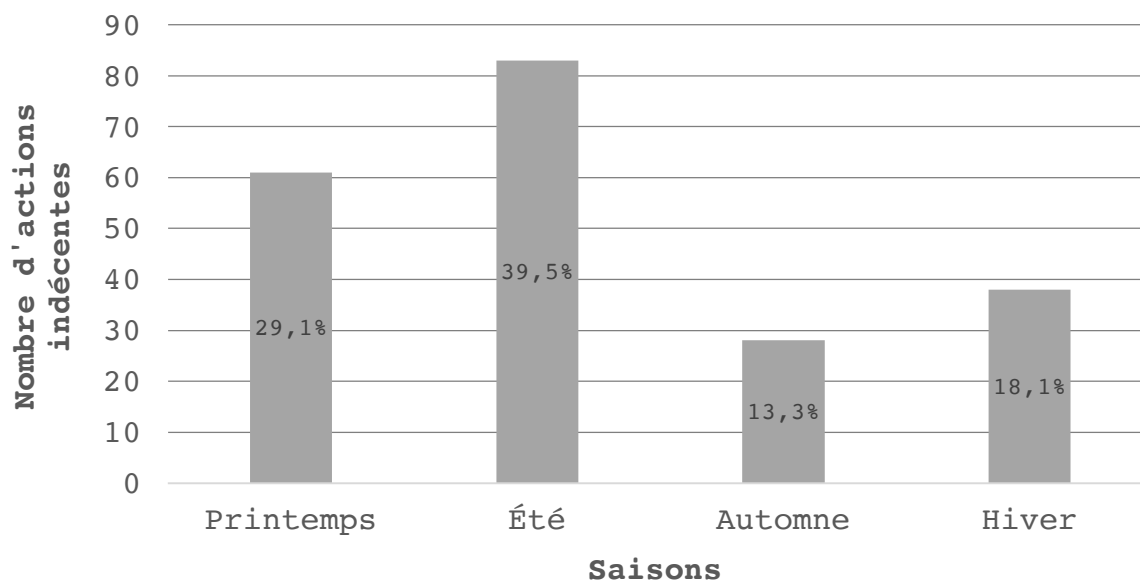
## **4.1 Portrait général des événements d'actions indécentes**

Parmi les 723 événements d'actions indécentes ayant eu lieu sur le secteur de l'agglomération de Longueuil, seuls les événements où il a été possible de relier des auteurs aux événements d'exhibitionnisme, ont été analysés. Ces événements permettaient donc d'obtenir suffisamment d'informations pour pouvoir les analyser. Alors, à partir du Registre des comportements suspects et crimes sexuels, près de 211 événements d'actions indécentes, ayant pu être reliés à 165 auteurs pour les années 2013 à 2016, ont donc été analysés. À partir de ces analyses, il a été possible d'établir un portrait général de la situation sur le territoire de l'agglomération de Longueuil à l'aide du moment du crime, du lieu du crime ainsi qu'avec une représentation cartographique des événements d'actions indécentes démontrant certains points chauds sur le secteur.

### **4.1.1 Moment du crime**

Selon les quatre années à l'étude, les saisons où les actions indécentes sont les plus propices d'être commises sont les saisons d'été (n=83 ; 39,5%) et de printemps (n=61 ; 29,1%). D'ailleurs, la figure 2 concernant les saisons, illustrée ci-dessous, démontre assez bien cette fréquence de commission des délits pour ces deux saisons. On peut statuer que les mois de mars à septembre représentent les mois où les actions indécentes sont les plus susceptibles d'être perpétrées. À la lumière de ces faits, il est possible d'évoquer que le facteur social semble jouer un rôle sur l'exhibition des suspects. En effet, l'exhibition peut s'expliquer par la présence d'un plus grand public et d'un plus fort achalandage des espaces communs de transport durant les saisons chaudes, ce qui vient favoriser le passage à l'acte de ces crimes.

**Figure 2. Répartition des événements d'actions indécentes par saison pour la période de 2013-2016**



Pour ce qui est des jours de la semaine, les analyses indiquent que ce type de crimes n'est pas spécifiquement commis lors de journées précises. Ceci étant dit, il est possible de constater que les crimes semblent se produire plus souvent durant la semaine ( $\bar{x} = 30$ ) que durant les fins de semaine ( $\bar{x} = 24$ ). Néanmoins, comme aucune journée ne semble ciblée par les exhibitionnistes, il est possible d'élaborer que c'est l'opportunité du crime qui semble être décisive en ce qui a trait au passage à l'acte des exhibitionnistes.

Les analyses ont également permis de constater que les actions indécentes sont généralement commises en fin de journée. Alors, bien qu'aucune journée ne soit préférée par les auteurs d'actions indécentes, il est possible d'établir qu'ils ont généralement tendance à commettre leurs crimes en après-midi ainsi qu'en soirée, soit entre midi et minuit dans plus de 69,6% du temps. Plus spécifiquement, ils ont tendance à être plus perpétrés en début d'après-midi soit entre 13h00 et 15h00 ainsi qu'en soirée, soit entre 22h00 et minuit. Cela suit donc l'idée que la commission des crimes se perpétue en présence de plusieurs personnes. Effectivement, puisque la majorité des personnes (enfants, adolescents ou adultes) terminent les classes et/ou le travail entre midi et minuit, il est possible d'élaborer qu'il réside un risque plus élevé que des actions indécentes soient commises durant cette période.

### **4.1.2 Lieu du crime**

Parmi tous les secteurs de l'agglomération, c'est le secteur du Vieux-Longueuil qui s'illustre comme étant le plus problématique bien que le secteur de Saint-Hubert présente une forte occurrence des actions indécentes également. Comme présenté dans le tableau 1, ce sont les actions indécentes relatives aux comportements d'exhibition et de masturbation qui sont les plus perpétrées dans le Vieux-Longueuil. D'ailleurs, pour mieux situer ces secteurs, la figure I qui présente la délimitation actuelle de l'agglomération de Longueuil, se trouve à l'annexe 1.

**Tableau 1. Répartition des actions indécentes par lieux et secteurs d'événements<sup>19</sup>**

Type de délits	Lieux d'événements	Secteurs								Total
		BOU	BRO	GPK	LEM	STB	STH	STL	VLO	
Exhibition	Commerce	1	2			2	2		6	<b>13 (6,7%)</b>
	École						1		1	<b>2 (1,0%)</b>
	Parc		1		1		1		11	<b>14 (7,2%)</b>
	Résidence		1		1		3		14	<b>19 (9,7%)</b>
	VP		1		1		2	2	10	<b>16 (8,2%)</b>
Masturbation	Commerce		4	1		1	8	1	8	<b>23 (11,8%)</b>
	École		1				1	1	4	<b>7 (3,6%)</b>
	Parc	3	1	1		2	2	2	6	<b>17 (8,7%)</b>
	Résidence		1	2	1				18	<b>22 (11,3%)</b>
	VP	1	5	1		3	14	8	24	<b>56 (28,7%)</b>
Urine	École/VP								2	<b>2 (1,0%)</b>
Autres <sup>20</sup>	Nd/Résidence						1		3	<b>4 (2,1%)</b>
<b>Total</b>		<b>5 2,6%</b>	<b>17 (8,7%)</b>	<b>5 (2,6%)</b>	<b>4 (2,1%)</b>	<b>8 (4,1%)</b>	<b>35 (18,0%)</b>	<b>14 (7,2%)</b>	<b>107 (54,9%)</b>	<b>195 (100%)</b>

*Note.* BOU (Boucherville), BRO (Brossard), GPK (Greenfield Park), LEM (Lemoyne), STB (Saint-Bruno), STL (Saint-Lambert), VLO (Vieux-Longueuil), VP (Voie publique ; e. g. routes, rue, stationnement, etc.), Nd (données non-disponible).

<sup>19</sup> Voir annexe 1 pour la figure I illustrant la délimitation actuelle du territoire de l'agglomération de Longueuil

<sup>20</sup> Messages obscènes (1 ; nd/STH, 2 ; nd/VLO), envoi des lettres à caractère obscène (1 ; résidence/ VLO)

Pour faire suite, à l'aide du tableau 2 ci-dessous, il est notamment possible de noter que ces crimes se produisent à plus de 37,4% sur la voie publique (routes/rues/arrêt d'autobus, stationnement). Les commerces (16,5%), les résidences des auteurs (21,5%) ainsi que les parcs (15,9%) sont également surreprésentés par la commission des actions indécentes. Les écoles sont les lieux où les actions indécentes semblent être le moins perpétrées, et ce, peu importe le secteur de l'agglomération considéré.

**Tableau 2. Répartition totale des actions indécentes par lieux d'événements**

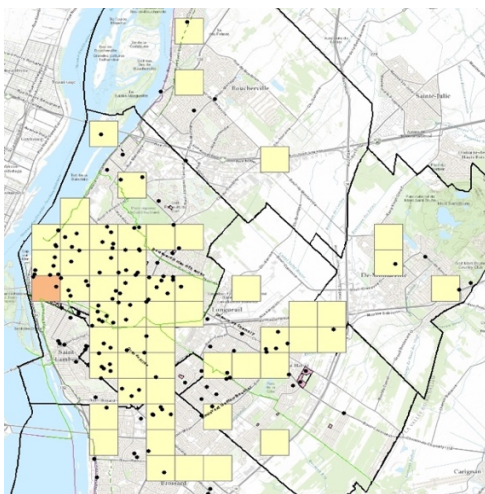
Lieux d'événements	Nombre d'actions indécentes	%
Voie publique	73	37,4%
Résidence	42	21,5%
Commerce	36	16,5%
Parc	31	15,9%
École	10	5,1%
Non disponible	3	1,5%
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>

En résumé, cette présente section a mis de l'avant que l'été et le printemps représentaient les saisons où il y avait le plus d'actions indécentes qui étaient commises. Cela peut notamment s'expliquer par le facteur social ainsi que par un indicateur thermique comme précédemment mentionné. De plus, les données analysées ont également permis de relater qu'il n'existe pas de journée spécifique où les actions indécentes sont les plus commises. Toutefois, près de 70% des événements d'actions indécentes ont été commis entre midi et minuit. Concernant les lieux d'infraction, il a été relaté que le secteur du Vieux-Longueuil était le secteur le plus problématique parmi les 7 autres secteurs. D'ailleurs, on peut évoquer que le secteur du Vieux-Longueuil est un secteur particulièrement passant et achalandé en raison d'une combinaison de plusieurs facteurs tels que les axes routiers principaux ou encore, en raison du terminus de transport par opposition à d'autres secteurs. Effectivement, Boucherville lui, pourrait être catégorisé par un secteur plus dortoir ou résidentiel en comparaison au secteur du Vieux-Longueuil. Puis, la voie publique s'est avérée le lieu d'événement où il y a le plus d'actions indécentes commises.

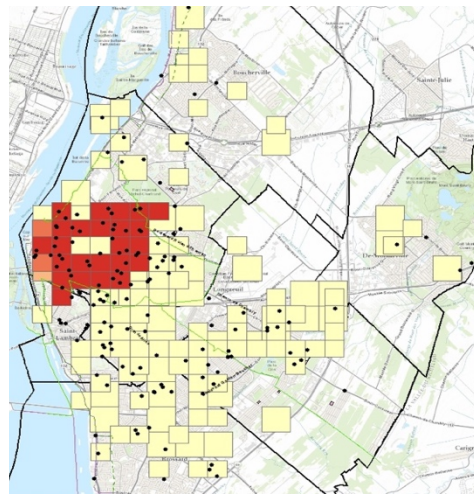


### 4.1.3 Analyse des points chauds

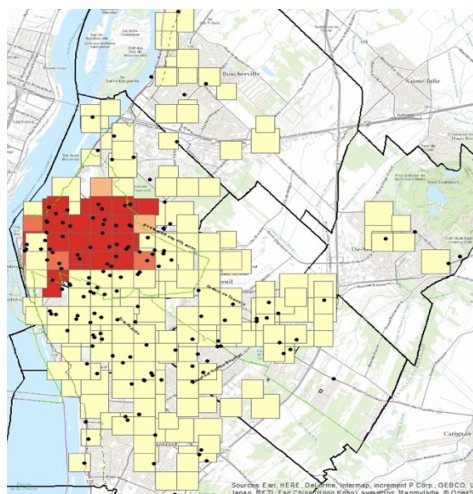
Pour cette présente section, les 723 événements<sup>21</sup> recensés sur le secteur de l'agglomération de Longueuil, pour les années 2013-2016, sont illustrés cartographiquement.



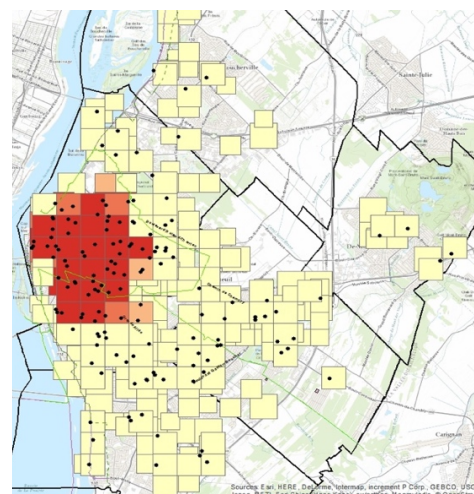
**Figure 3. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2013**



**Figure 4. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2014**



**Figure 5. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2015**



**Figure 6. Emplacement géographique des points chauds concernant les actions indécentes perpétrées sur l'agglomération de Longueuil en 2016**

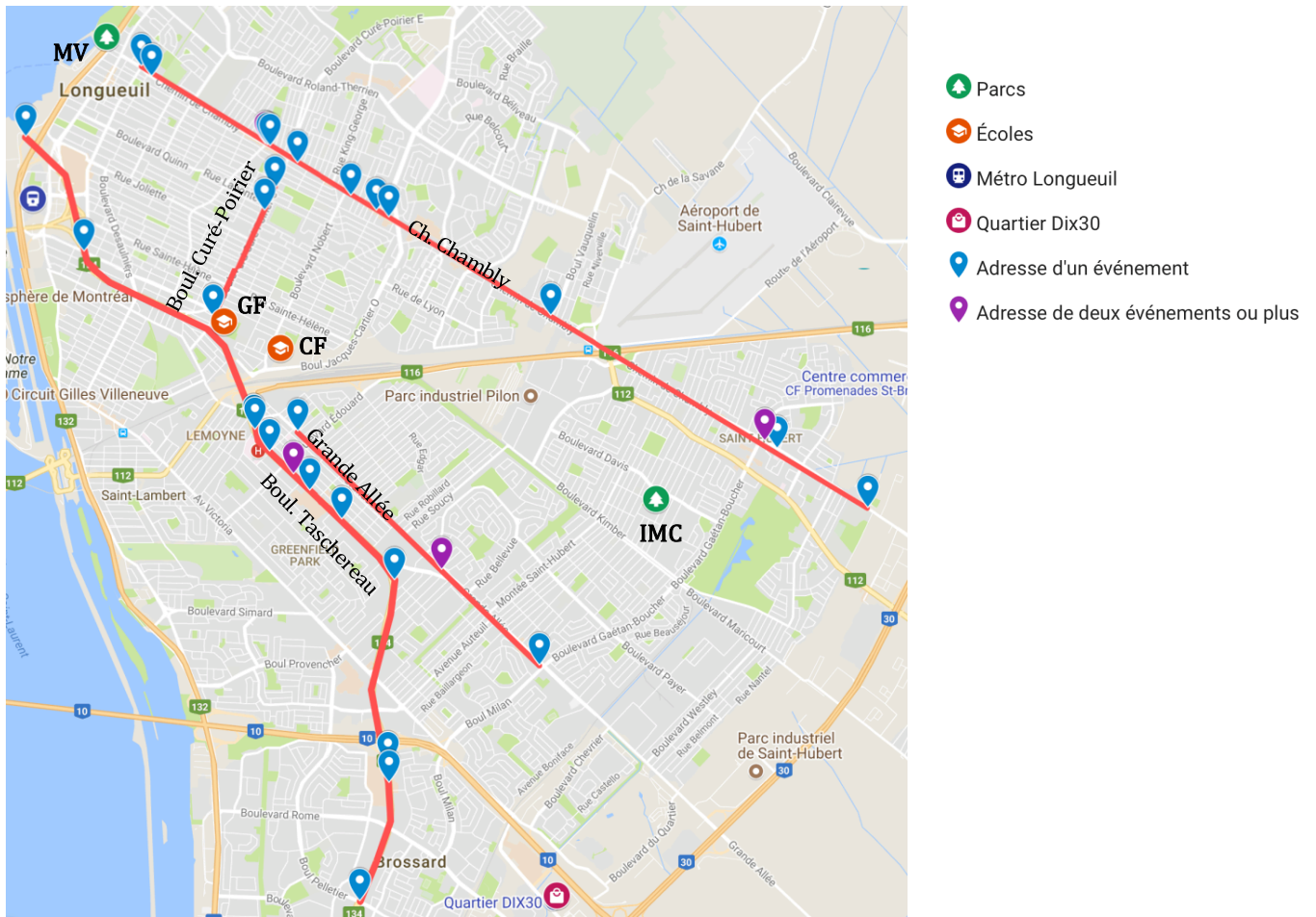
<sup>21</sup> Actions indécentes : 2013 (134 événements), 2014 (222 événements), 2015 (197 événements) et 2016 (170 événements)

À la lumière de ces représentations cartographiques qui illustrent en rouge les secteurs jugés chauds sur l'agglomération de Longueuil, deux tendances semblent s'être dessinées au cours des années à l'étude. Tout d'abord, on peut y voir, au fil des années, l'expansion des quartiers chauds, signifiant une augmentation du nombre d'actions indécentes dans certains secteurs. Puis, depuis les années 2015 et 2016, on constate également un élargissement du quartier chaud vers le Sud de l'agglomération, démontrant ainsi que les délits sont de plus en plus perpétrés vers des secteurs tels que Brossard et Greenfield Park. D'ailleurs, comme Brossard est un quartier qui se développe, de manière constante, et ce, depuis des années, il n'est pas étonnant de réaliser que de plus en plus de crimes se perpétuent dans ce secteur. Tel que préalablement discuté, les auteurs d'actions indécentes cherchent la réaction d'autrui. Il n'est donc pas surprenant que les lieux les plus prisés par ces derniers soient des endroits forts achalandés tels que des villes étant en pleine urbanisation et développement commercial. Ces types de lieux attirent nécessairement le public et deviennent donc, des cibles de choix pour ces auteurs.

Par ailleurs, la figure 3 permet de constater une absence de points chauds significatifs pour l'année 2013 découlant d'un nombre réduit d'actions indécentes recensées sur l'agglomération de Longueuil pour cette période. Le concept élaboré précédemment selon lequel les conditions météorologiques favorables augmenteraient les probabilités d'interactions sociales tout en favorisant la perpétration d'actions indécentes, pourrait venir expliquer cette situation. Effectivement, selon le Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (2013), la région de Montréal et sa Rive-Sud ont enregistré de très grandes précipitations de neige totalisant 250 cm durant l'hiver 2012-2013, soit environ 20% de plus que la normale habituelle sur ce territoire. Toujours selon cette source, un froid polaire s'est installé sur une grande partie du Québec dès le mois de janvier 2013, avec des températures frôlant les -40°C. Enfin, au cours de la semaine du 19 au 23 mars, soit la première semaine officielle du printemps, le Québec a connu une importante tempête de neige, déversant de 20 à 35 cm de neige sur la région. De ce fait, cette période de grands froids ainsi que l'arrivée tardive du printemps pourraient expliquer la faible quantité d'actions indécentes recensées au cours de cette période et pourquoi seul un point chaud est illustré sur la carte présentée à la figure 3. Dans un autre ordre d'idées, la figure 4 permet d'observer un petit quartier vide au centre des données, signifiant qu'aucun point chaud n'a été signalé comme étant significatif dans ce secteur. Après

avoir effectué de multiples recherches afin de pouvoir émettre une hypothèse, aucune n'a pu être validée. Parmi les hypothèses vérifiées, une proposait le développement d'un nouveau parc ou d'une nouvelle école dans ce quartier, ce qui aurait expliqué la croissance du nombre d'événements dans ce secteur après 2014. Une autre cherchait à voir si le secteur en question avait été en construction pendant une période de l'année 2014 expliquant ainsi que les auteurs d'actions indécentes se soient moins produits à cet endroit. Une troisième hypothèse émise voulait vérifier s'il y avait eu plus d'actions indécentes commises dans le Vieux-Longueuil en 2015-2016 contrairement à 2014 et s'il était possible qu'un délinquant en particulier, ait commis moins de délits au cours de cette année-là faisant diminuer le nombre d'événements. Alors, comme mentionné précédemment, malgré toutes ces hypothèses avancées, aucune ne s'est avérée significative et aucune n'a pu être confirmée par les recherches effectuées. Ces éléments laissent croire que ce quartier n'a simplement pas été autant ciblé en 2014 qu'il ne l'a été en 2015 et 2016.

**Figure 7. Répartition des points chauds dans l'agglomération de Longueuil de 2013-2016**



Abréviations

**MV** : Parc Marie-Victorin

**IMC** : Parc Immaculée-Conception

**GF** : École secondaire Gérard-Filion

**CF** : Collège Français

D'ailleurs, comme mentionné précédemment, l'occurrence importante des actions indécentes dans les secteurs du Vieux-Longueuil<sup>22</sup> et de Saint-Hubert a motivé une analyse plus approfondie de cette problématique. Pour cette raison, chacune des années à l'étude, a été considérée séparément, afin d'en établir, les particularités distinctes. Tel qu'illustré dans la figure 7, plusieurs artères principales traversant deux des arrondissements de Longueuil (Saint-Hubert et le Vieux-Longueuil) ainsi que la ville de Brossard, se sont avérées des endroits plus

<sup>22</sup> Voir Annexe 2 pour la représentation cartographique de la vue d'ensemble des événements d'actions indécentes pour les années 2013 à 2016 inclusivement.

propices à la commission des actions indécentes. Effectivement, le chemin Chambly, le boulevard Taschereau, la rue Grande Allée et le boulevard Curé-Poirier sont les axes où la fréquence des délits commis était la plus élevée. De plus, le quartier Dix30 et le Métro Longueuil se sont également avérés être des secteurs problématiques quant à l'occurrence des délits d'exhibition. Étant des axes et des endroits principaux de leurs villes respectives, ces secteurs, particulièrement passants, sont propices à un fort taux d'achalandage au cours d'une même journée. Concernant les parcs étant les plus problématiques en termes de commission d'actions indécentes, sont les parcs Marie-Victorin se trouvant à Longueuil longeant le fleuve Saint-Laurent ainsi que le parc Immaculée-Conception se trouvant dans le secteur de Saint-Hubert. Toutefois, il est important de mentionner que les données concernant les actions indécentes perpétrées dans le parc Marie-Victorin peuvent être légèrement faussées puisque ce parc est reconnu comme étant un endroit où les rapports homosexuels entre hommes sont plus fréquemment perpétrés. Finalement, en 2016, près de 5 actions indécentes avaient été perpétrées près de l'école secondaire Gérard-Filion et du Collège Français se trouvant tous deux, dans le secteur de Longueuil.

## 4.2 Portrait des délinquants prolifiques

Comme la précédente section s'est concentrée à élaborer le portrait général des événements d'actions indécentes perpétrés sur l'agglomération de Longueuil, cette présente section se concentrera sur les délinquants ayant été les plus récurrents sur l'agglomération durant la période analysée afin d'élaborer le portrait de ces délinquants prolifiques. Dans ce contexte-ci, lorsqu'il sera question de délinquants prolifiques ou de récidivistes, on fera référence à deux catégories de délinquants. Tout d'abord, le groupe des **persistants** se définit par les sujets ayant commis des actions indécentes sur au moins deux années, consécutives ou non tandis que le groupe avec **un grand volume**, se définit par les auteurs ayant commis au moins deux actions indécentes au courant d'une seule et même année. Ces deux groupes étudiés avaient commis leurs actions indécentes durant la période fenêtre de quatre ans<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Comme précédemment mentionné, lorsqu'il sera question d'actions indécentes, on fera référence à l'infraction d'exhibitionnisme.

Cette seconde partie des résultats se concentrera d'abord sur la présentation sociodémographique (sexe, âge) de l'ensemble des auteurs étudiés parmi les quatre années à l'étude en évoquant par le fait même, les victimes de ces derniers afin de donner une vision d'ensemble des auteurs ayant œuvré sur l'agglomération durant la période analysée. Ensuite, elle mettra de l'avant les données sociodémographiques (sexe des délinquants prolifiques retenus, leurs victimes ainsi que l'âge de ces derniers), la distance du crime en fonction du domicile des auteurs, élaborera certaines caractéristiques reliées à la carrière criminelle des deux groupes étudiés avant d'établir trois cas-types tirés des différents modes opératoires utilisés par quelques-uns des présents récidivistes afin d'établir une typologie.

Tout d'abord, parmi l'ensemble des 723 événements d'actions indécentes ayant eu lieu entre 2013-2016 sur l'agglomération de Longueuil, les événements où un même auteur commettait au minimum un second délit de même nature, soit un délit d'exhibitionnisme, étaient considérés pour l'analyse. Au final, 98 événements ont été reliés aux 20 sujets prolifiques soit 11 pour la catégorie persistance et 9 pour la catégorie du volume. Cette présente section tâchera de mettre en lumière les deux types de délinquants prolifiques établis.

## **4.2.1 Données sociodémographiques**

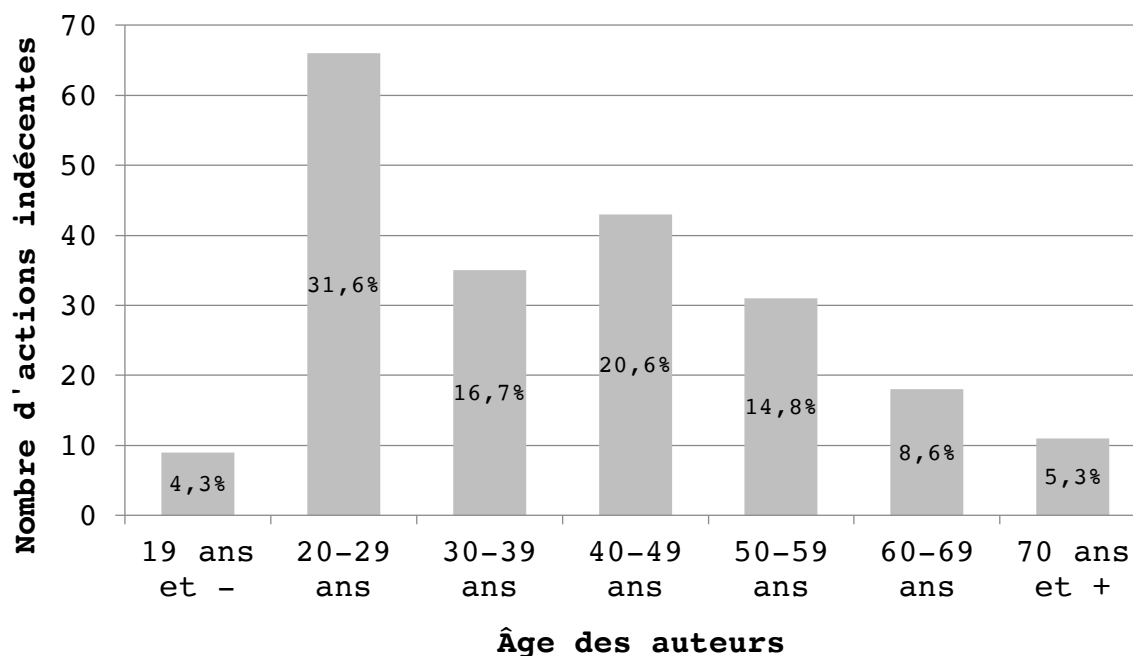
Cette section présentera d'abord les données sociodémographiques tirées des 211 événements ayant pu être reliés à un auteur d'actions indécentes. Ensuite, les données sociodémographiques tirées de l'analyse des délinquants prolifiques ayant perpétré des actions indécentes sur l'agglomération de Longueuil seront décrites. L'âge et le sexe des auteurs ainsi que le sexe des victimes pour l'ensemble des auteurs, puis pour les prolifiques seront notamment exposés.

### ***4.2.1.1 Âge et sexe de l'ensemble des suspects***

Bien que cette section se veut être une section décrivant principalement les délinquants prolifiques, le fait d'analyser l'âge et le sexe de l'ensemble des suspects et/ou prévenus apparaît important. Effectivement, cela permet d'avoir une idée plus complète et globale des 165 auteurs d'actions indécentes ayant perpétré des actions indécentes durant les quatre années à l'étude. Il

est possible de mentionner que tous les suspects retenus pour la présente étude sont de sexe masculin. De plus, comme illustré dans la figure 8 pour la période analysée, les auteurs sont majoritairement âgés entre 20 et 59 ans. Les données recueillies permettent d'établir que pour la période analysée, la majorité des auteurs étaient âgés dans la vingtaine. Le plus jeune auteur avait 15 ans au moment de la commission du crime et le plus âgé en avait 87.

**Figure 8. Répartition de l'âge des auteurs d'actions indécentes pour la période de 2013-2016**



#### 4.2.1.2 Sexe de l'ensemble des victimes

À titre informatif, parmi les dossiers d'événements d'actions indécentes recensées dans le Registre des comportements suspects et crimes sexuels, il a été jugé pertinent d'analyser brièvement, qui sont les victimes de ces délits. À la lumière de ces analyses, plus de 60% des victimes étaient des femmes adultes, près de 7% des enfants et près de 6% des adolescents. C'est donc dire que ces données suivent ce que la littérature rapporte soit que ce sont généralement plus les femmes adultes qui sont victimes de ces crimes (Desbrosses, 2009 ; Laws et O'Donohue, 1997).

#### ***4.2.1.3 Âge, sexe et race des prévenus et suspects prolifiques***

Tous les sujets retenus pour cette présente section sont de sexe masculin, de race blanche et ils étaient majeurs au moment de commettre leur première infraction d'exhibitionnisme (action indécente) durant la période fenêtre. La moyenne d'âge pour le groupe du volume est de 30 ans. Cependant, pour le groupe des persistants, comme la distribution comporte une donnée aberrante, de par sa valeur extrême (87 ans), la moyenne en est influencée à la hausse. Pour cette raison, la médiane de ce groupe semblait pertinente et elle a notamment été calculée et déterminée à 35 ans.

#### ***4.2.1.4 Sexe et âge des victimes des délinquants prolifiques***

À titre informatif, parmi les 98 événements perpétrés par les 20 délinquants prolifiques retenus pour l'étude, il a été jugé pertinent de mettre de l'avant les victimes de ces délits. À la lumière de ces analyses, il en a résulté que plus de 44% étaient des femmes adultes et près de 11,2% des enfants. Ces résultats suivent notamment ce qui a précédemment été établi et ce qui se trouve dans la recension des écrits à savoir que ce sont les femmes adultes qui sont le plus souvent victimes de ces délits.

### **4.2.2 Distance du crime en fonction du domicile des auteurs**

Comme précédemment élaboré par Brantingham et Brantingham (1993), ils ont mis de l'avant avec leur théorie sur les patterns criminels, que la distribution spatiale des crimes n'était pas aléatoire. Alors, selon cette théorie les délinquants commettraient leurs délits dans des espaces familiers ainsi que fréquentés par ces derniers (ex : centre commercial), mais également dans des espaces propices à la commission des crimes notamment en raison des opportunités criminelles. Il semblait donc pertinent de vérifier si cette théorie pouvait s'apparenter aux délinquants prolifiques ayant commis des actions indécentes sur l'agglomération. Des analyses ont ainsi été effectuées afin de déterminer la proximité du crime commis en fonction de l'adresse de leurs domiciles.



Ce qui en a résulté, c'est que les délinquants prolifiques commettent leurs délits à proximité de leurs domiciles et donc, près d'endroits familiers. Plus précisément, le groupe des persistants à tendance à commettre des actions indécentes un peu plus près de leurs domiciles contrairement au groupe du volume. Néanmoins, pour ces deux groupes, la proximité des crimes commis en fonction de leurs domiciles demeure similaire. Effectivement, en excluant la valeur extrême du groupe du volume, les résultats mettent de l'avant que ce groupe commet des crimes à un peu plus de 2km de leurs domiciles tandis que pour les persistants, c'est à un peu plus de 1,5km. Alors, bien que la distance de proximité entre ces deux groupes soit différente, il est possible d'évoquer que la théorie des patterns criminels semble également s'appliquer dans le cas de ces présents prolifiques.

#### **4.2.3 Spécificités de la carrière criminelle des auteurs**

Cette section se concentrera à mettre en lumière certaines caractéristiques reliées à la carrière criminelle des deux types de délinquants prolifiques étudiés. Elle tâchera d'établir la persistance de leurs carrières criminelles ainsi que l'évolution de celles-ci afin d'établir si ces groupes d'auteurs sont plus polymorphes ou spécialistes en ce qui a trait à leurs carrières criminelles avant de se conclure sur le récidivisme de ces derniers. À titre de rappel, le groupe des **persistants** est celui qui commet des actions indécentes sur au moins deux années, consécutives ou non tandis que le groupe avec **un grand volume** d'actions indécentes, se définit par les auteurs ayant commis au moins deux actions indécentes au courant d'une seule et même année. Ces deux groupes doivent avoir commis ces délits dans l'agglomération de Longueuil durant la période fenêtre de quatre ans. D'ailleurs, afin de simplifier la compréhension, une analogie pourrait être faite avec le domaine de la course à pied. Les persistants, qui agissent régulièrement sur une longue période de temps, pourraient être comparés à des marathoniens, alors que le groupe avec un grand volume, qui se distingue par de nombreuses perpétrations sur une courte période de temps, pourrait être comparé à des sprinters. Toutefois, pour la suite du travail, les appellations *persistant* et *volume* seront préconisées.

#### 4.2.5.1 *Persistence de la carrière criminelle*

Suite à l'analyse de tous les crimes commis par les délinquants prolifiques, l'âge de début de la carrière criminelle de chacun de ces sujets, a pu être établi. Le groupe de persistants semble débiter plus tôt leurs carrières criminelles que le groupe du volume (27 ans par rapport à 29 ans).

Les analyses ont également permis d'observer que les persistants ont des carrières criminelles plus longues et plus étoffées que le groupe du volume. Effectivement, la durée de leur carrière criminelle, qui comprend ici les interruptions (ex : prison), a été mesurée. C'est en calculant la date de début de leur carrière criminelle jusqu'à la fin de l'année 2016 que ces analyses ont pu être produites. Il en a résulté que les délinquants du groupe persistant ont une carrière criminelle moyenne plus longue que le groupe du volume (15 ans vs 3,8 ans). Ces résultats établis sont notamment présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

**Tableau 3. Comparaison des moyennes de la persistance de la carrière criminelle chez les deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude**

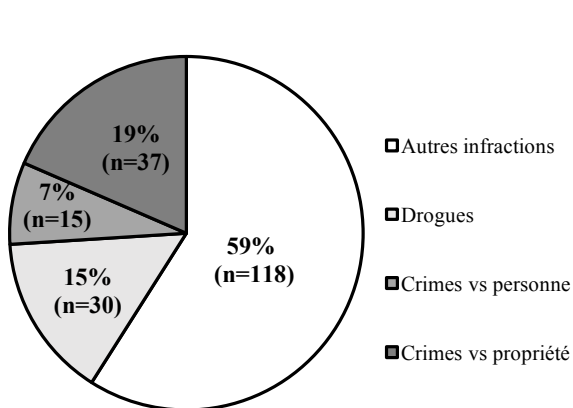
	<b>Délinquants prolifiques par rapport à la persistance</b>	<b>Délinquants prolifiques par rapport au volume</b>
<b>Début de la carrière criminelle</b>	27 ans	29 ans
<b>Durée de la carrière criminelle (avec les interruptions)</b>	15 ans	3,8 ans

#### 4.2.5.2 *Évolution de la carrière criminelle vers le polymorphisme et la spécialisation*

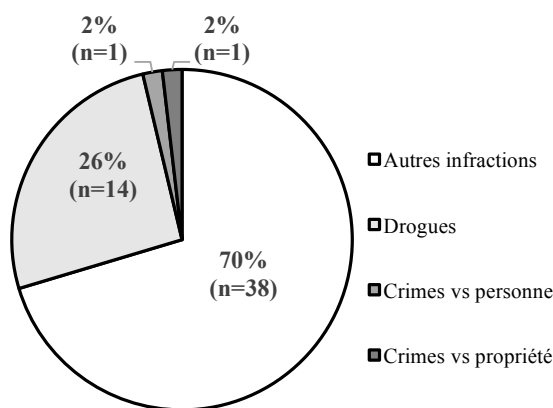
En considérant toujours l'ensemble de la carrière criminelle, les figures 9 et 10 permettent d'observer que les crimes se trouvant dans la catégorie des *autres infractions*<sup>24</sup>, représentent les crimes les plus perpétrés par les deux groupes de prolifiques à l'étude (59 %, n=118 ; 70%,

<sup>24</sup> La catégorie des *autres infractions* englobe notamment les actions indécentes, les bris de probation ainsi que le défaut de se conformer à une ordonnance.

n=38). Comme les bris de probation et/ou le défaut de se conformer à une ordonnance sont les principaux crimes perpétrés dans les catégories des *autres infractions*, il est important de mentionner que, dans la majorité des cas, ces auteurs ont écopé de ces peines à la suite de leur condamnation pour action indécente. Bien que des analyses supplémentaires soient nécessaires afin de confirmer ou infirmer une hypothèse à ce sujet, ce constat établi que ces auteurs ont de la difficulté à respecter les ordonnances imposées et émises par le tribunal. De plus, les figures 9 et 10 illustrent que les crimes contre la personne sont les crimes étant les moins perpétrés par les deux groupes de délinquants prolifiques (7%, n=15 ; 2%, n=1). Par ailleurs, en analysant le nombre de crimes commis par les délinquants prolifiques persistants ainsi que par les prolifiques du groupe du volume, il s'est avéré que les persistants avaient commis en moyenne 18 crimes contrairement à 6 pour le groupe du volume.



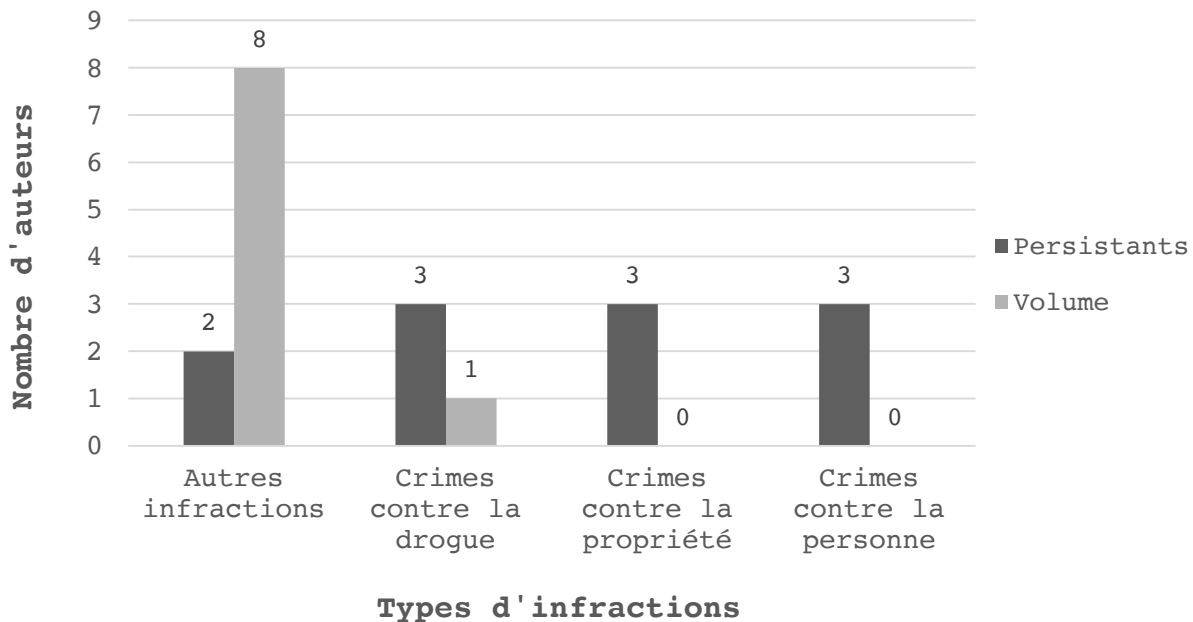
**Figure 9. Répartition des infractions criminelles commises par les délinquants prolifiques persistants**



**Figure 10. Répartition des infractions criminelles commises par les délinquants prolifiques du groupe du volume**

Ensuite, il semblait intéressant de vérifier si ces deux groupes avaient plus tendance à être polymorphes ou spécialistes dans leurs infractions. D'abord, en analysant la nature du premier délit commis par chacun de ces auteurs, il en a résulté une hétérogénéité chez les persistants, contrairement à une homogénéité chez les délinquants du groupe du volume. Effectivement, comme l'illustre la figure 10, la catégorie de crime du premier délit commis par les persistants diffère d'un sujet à l'autre tandis que pour les délinquants du volume, la nature de leur premier délit est plutôt concentrée sur la catégorie des *autres infractions*, soit les actions indécentes (6), l'intrusion de nuit (1) et le défaut de se conformer (1).

**Figure 11. Répartition du premier délit commis par les deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude**



Puis, à la suite des résultats des analyses concernant plus spécifiquement le polymorphisme et la spécialisation, les persistants semblent connaître plusieurs variations en ce qui a trait à la gravité des crimes commis. Effectivement, le tableau 4 montre que les délinquants persistants sont plus polymorphes que les délinquants du groupe du volume. Outre le fait qu'un seul sujet persistant semble se spécialiser dans un seul type de crimes (ex : action indécente ou possession de drogues), la majorité des persistants commettent généralement une certaine diversité de crime ainsi qu'une certaine diversité au niveau de la gravité (ex: drogues, action indécente, agression sexuelle, introduction par effraction, etc.). En effet, le tableau 4 montre que la majorité des sujets persistants, soit 8 sur un total de 11 (72,8%), sont impliqués dans plus de 2 catégories de crimes tandis que plus de la moitié des délinquants prolifiques du groupe du volume sont impliqués dans une seule catégorie de crime (5 ; 55,6%). En d'autres mots, la moitié des délinquants du groupe du volume commettent des délits de même catégorie puisqu'ils se spécialisent principalement dans un seul type de crime (ex : action indécente). Cependant, il demeure plutôt difficile d'évoquer qu'ils sont des spécialistes d'un certain type

de crime, puisqu'ils ont moins de crimes commis à leurs actifs. Alors, à la suite de ces résultats, on peut résumer que les persistants ont généralement tendance à commettre des crimes d'une plus grande diversité, notamment en termes de gravité, sur une plus longue période de temps tandis que les délinquants du groupe du volume, eux, ont tendance à restreindre leurs activités illicites aux délits d'indécence, sur une courte période de temps.

**Tableau 4. Répartition des deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude selon le nombre de catégories de crimes dans lesquelles ils sont impliqués (n=20)**

Nombre de catégories de crimes*	Groupe des délinquants prolifiques par rapport à la persistance		Groupe des délinquants prolifiques par rapport au volume	
	Nombre de sujets	Pourcentage	Nombre de sujets	Pourcentage
1	1	9,1 %	5	55,6 %
2	4	36,4 %	2	18,2 %
3	4	36,4 %	2	18,2 %
4	2	18,2 %	0	0,0 %
Total	<b>11</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>

\* Les catégories de crimes considérées sont les *autres infractions, crimes contre la personne, crimes contre la propriété et crimes en matière de drogue*

#### 4.2.5.4 Récidivisme par rapport aux actions indécentes

En analysant le nombre d'actions indécentes commises par chacun des délinquants prolifiques, il a été constaté que le groupe des persistants ont commis en moyenne 6 actions indécentes au cours de la période analysée contrairement à 3 pour le groupe du volume.<sup>25</sup> C'est donc dire que ceux qui commettent des actions indécentes sur plus d'une année (les persistants), consécutive ou non, vont récidiver beaucoup plus que ceux qui vont en commettre plusieurs au courant d'une seule et même année (volume). Ces données suivent également ce que la littérature a rapporté, soit que certains auteurs d'actions indécentes maintiennent dans le temps, un très haut taux de récidive.

<sup>25</sup> Il est à noter qu'un individu avait commis 27 actions indécentes au courant de la période analysée et donc, cette valeur extrême a été exclue de la présente analyse.

Le tableau 5 résume les résultats obtenus en ce qui a trait à la carrière criminelle des deux groupes de délinquants prolifiques à l'étude. L'ajout de ce tableau permet ainsi une visualisation plus aisée des différences et/ou des similitudes entre ces deux groupes.

**Tableau 5. Résumé comparatif de la carrière criminelle du groupe des persistants et du groupe du volume**

<b>Caractéristiques de la carrière criminelle</b>	<b>Persistants (n=11)</b>	<b>Groupe du volume (n=9)</b>
<b>Début de la carrière criminelle</b>	27 ans	29 ans
<b>Durée de la carrière criminelle (incluant les interruptions)</b>	15 ans	3,8 ans
<b>Catégorie de crimes le plus commis</b>	Autres infractions (n=118 ; 59%)	Autres infractions (n=38 ; 70%)
<b>Catégorie de crimes le moins commis</b>	Crimes contre la personne (n=15 ; 7%)	Crimes contre la personne (n=1 ; 2%)
<b>Moyenne du nombre de crimes commis</b>	18 crimes	6 crimes
<b>Nature du premier délit</b>	Hétérogénéité	Homogénéité
<b>Polymorphisme vs spécialisation</b>	Polymorphe	Spécialiste
<b>Récidive par rapport aux actions indécentes*</b>	Moyenne de 6 récidives	Moyenne de 3 récidives

\* À noter que le récidivisme a été calculé à partir de la période fenêtre et non selon l'entièreté de la carrière criminelle

#### **4.2.4 Cas-Types**

Les résultats de ces analyses mettent en évidence que plusieurs de ces récidivistes ont des modes opératoires différents par rapport à la commission de leurs délits d'actions indécentes. Pour cette raison, la présente section s'attardera à illustrer les trois différents cas-types établis. Rappelons que les trois types ont été créés en observant les similitudes dans les modes opératoires en examinant notamment l'âge des auteurs ainsi que le narratif des événements incluant le contexte du choix du lieu et la préférence de l'activité de nature sexuelle, leurs

carrières criminelles ainsi que leur état d'esprit. D'ailleurs, c'est à la suite de l'observation d'un manque à combler en termes de typologie axée sur les exhibitionnistes dans la littérature que la présente typologie a été élaborée et établie. Effectivement, il n'y a que la typologie de Carrière et Tyrode (2001) qui a été recensée concernant les exhibitionnistes. C'est donc pour cette raison qu'une typologie à trois cas-types a été mise de l'avant afin d'expliquer plus en détail, le phénomène de l'exhibitionnisme étudié.

Le premier cas-type résultant des analyses effectuées correspond au type *rigide* (n=8). D'abord, les individus cadrant dans ce type sont caractérisés par une grande diversité au niveau de l'âge, puisque l'âge des délinquants oscille entre 21 et 87 ans. Ensuite, il importe d'évoquer que ce premier cas-type tient son nom de l'inflexibilité de son mode opératoire. Effectivement, les individus de ce type sont reconnus pour se déplacer toujours aux mêmes heures de la journée, pour se rendre dans un endroit qu'ils connaissent et qu'ils fréquentent régulièrement. Une fois sur les lieux, lorsqu'ils constatent la présence de plusieurs personnes d'intérêts, ces individus exhibent leurs parties génitales, allant parfois même jusqu'à la masturbation devant public. Puis, les délinquants du type *rigide* se distinguent par le fait qu'ils commettent majoritairement des infractions de la catégorie *autres infractions* (actions indécentes, nudité, défaut de se conformer à une ordonnance, etc.). De façon plus concrète, un des délinquants de notre échantillon, un homme de 87 ans, ciblait les enfants près des écoles. Ce dernier se postait dans sa voiture et, lorsqu'il apercevait des jeunes dans la cour d'école, abaissait son pantalon et se masturbait en les regardant. Parallèlement, ce cas-type est aussi représenté par l'exemple d'un jeune homme de 21 ans. Celui-ci se déplaçait, toujours aux mêmes heures, à l'extérieur de son édifice à logements, s'arrêtait et frappait aux fenêtres et aux portes de ses voisins. Lorsqu'une personne répondait et se présentait à la porte ou à la fenêtre, le délinquant s'exhibait et se masturbait en les regardant. Bien que cet individu modifiait régulièrement ses cibles parmi ses voisins, il commettait toujours ses actions indécentes au même endroit, soit autour de son propre édifice à logements. D'ailleurs, il importe de mentionner que ce premier cas-type s'apparente notamment à l'exhibitionnisme classique précédemment élaboré par Carrière et Tyrode (2001).

Le second cas-type résultant des analyses effectuées correspond au type *aléatoire* (n=8). D'abord, similairement aux rigides décrit précédemment, le type *aléatoire* présente également une certaine diversité quant à l'âge des délinquants puisqu'il oscille entre 22 et 60 ans. Pour faire suite, le type *aléatoire* fait référence aux individus qui, peu importe le moment de la journée, déterminent impulsivement un endroit propice pour la commission de leurs comportements exhibitionnistes et, surtout, masturbatoires. Aussi, les délinquants correspondant à ce cas-type se distinguent par leurs carrières criminelles présentant la plus importante fréquence de perpétration des actions indécentes. Ces derniers s'illustrent également par leurs périodes actives étant les plus longues en ce qui a trait au nombre d'années consécutives où ils commettent différents types d'infractions. C'est donc dire que le type *aléatoire* regroupe les criminels les plus endurcis des cas-types analysés. De façon plus concrète, un bon exemple du type *aléatoire* peut être observé chez un des délinquants analysés. Âgé de 29 ans, ce dernier commettait la majorité de ses actions indécentes dans des endroits achalandés tels que des boulevards (voie publique). Effectivement, cet individu avait tendance à chercher les boulevards pour s'exhiber et se masturber devant les gens qui attendaient l'autobus ou encore, qui circulaient en voiture. Il avait généralement tendance à commettre plusieurs actions indécentes sur le même boulevard, mais à des emplacements et des moments différents. Ainsi, lorsqu'il constatait la présence de plusieurs personnes, ce dernier passait à l'acte, et ce, peu importe le moment de la journée. D'ailleurs, par la propension des délinquants appartenant à ce cas-type, à rechercher l'excitation du risque d'être pris en flagrant délit dans des endroits fortement achalandés, ce type n'est pas sans rappeler l'exhibitionnisme masturbatoire décrit par Carrière et Tyrode (2001) dans sa typologie.

Puis, le troisième cas-type résultant des analyses correspond au type de *l'explorateur intoxiqué* (n=4). D'abord, contrairement aux deux cas-type précédemment décrits où l'âge des délinquants variait grandement au sein d'un même type, les sujets s'apparentant au type de *l'explorateur intoxiqué* sont généralement jeunes (âgés entre 24-39 ans pour les sujets à l'étude). En raison de leurs fonctions altérées par la drogue, l'alcool ou la non prise de sa médication, les processus cognitifs et moteurs, incluant le jugement du sujet, peuvent être altérés, laissant libre cours à ses émotions ou ses envies. De ce fait, l'inhibition du contrôle



frontal de l'individu favorise notamment la diminution de la vigilance ainsi que la perte de contrôle de soi, pouvant conduire à l'utilisation de comportements violents et à la perpétration d'actes criminels tels que l'exhibition des sujets. Alors, les individus s'apparentant au type de *l'explorateur intoxiqué* commettent leurs infractions en raison de l'altération de leurs fonctions causée par l'intoxication à la drogue, à l'alcool ou à la non prise de leur médication. C'est donc dire que ces auteurs agissent sans avoir de but précis derrière leurs actions. À titre d'exemple, un des délinquants prolifiques de notre échantillon dont la carrière criminelle a été analysée, était intoxiqué par l'usage de drogue lors de son passage à l'acte. Cet homme, âgé de 39 ans, s'amusait à s'habiller et se déshabiller sur le bord d'une falaise, à la vue de tous, avant de danser nu, tout en se flattant le corps. À l'interception des policiers, le sujet avait mentionné être conscient de son implication dans le délit, mais affirmait que sa consommation le poussait à commettre ce type d'infractions. Enfin, il importe d'évoquer que ce troisième cas-type est similaire à l'exhibitionnisme génésique préalablement décrit par Carrière et Tyrode (2001).

## **5. Discussion**

À la suite des résultats précédemment relatés, il a été possible de constater plusieurs convergences avec la littérature concernant les infractions d'exhibitionnisme. La présente section propose une discussion sur les résultats obtenus d'abord sur les événements avant de se pencher ensuite, sur les délinquants prolifiques afin de les mettre en relation avec les éléments tirés de la littérature.

Bien qu'il y ait eu plusieurs avancées concernant la compréhension de l'exhibitionnisme dans les dernières années, les recherches concernant ce type de délits restent encore très limitées. Cette présente étude avait pour but principal de répondre au mandat offert par le Service de police de l'agglomération de Longueuil visant à analyser les actions indécentes ayant eu lieu sur son territoire entre les années 2013 et 2016 inclusivement. Afin de répondre à cette demande, le présent travail avait comme objectifs spécifiques de dégager un portrait sociodémographique de tous les événements d'actions indécentes ainsi qu'un portrait type et spatio-temporel de ces infractions commises par les vingt délinquants prolifiques analysés.

Tout d'abord, tel qu'élaboré dans la revue de littérature, l'exhibitionnisme est surtout présent chez les hommes. Cette présente étude seconde ce point puisque parmi les 211 événements ayant pu être reliés à un auteur, tous les auteurs étaient de sexe masculin à l'exception d'une seule femme. Par ailleurs, il a également été établi par la littérature que ces crimes étaient généralement perpétrés à l'encontre des femmes. Effectivement, selon plusieurs auteurs, les comportements exhibitionnistes étaient notamment dirigés vers de jeunes femmes inconnues des auteurs (Cox, 1988 ; Freund et al., 1988). Bien que certains des crimes analysés aient été perpétrés en ciblant des enfants et des adolescents, la présente étude abonde dans le même sens que la littérature, puisqu'entre 44 et 60% des victimes analysées étaient des adultes et que 6 à 12% étaient des enfants ou des adolescents.

Aussi, les résultats obtenus dans la présente étude tendent à confirmer les connaissances de la littérature selon lesquelles les saisons les plus propices à la commission des actions indécentes sont l'été et le printemps. En effet, il avait été relaté par Ouimet et Fortin (1999) que certaines variations du niveau ou du type d'activités illicites pouvaient être expliquées par un indicateur thermique associé à la théorie des opportunités et des habitudes de vie. Ainsi, ces auteurs

rappellent l'idée selon laquelle la hausse des probabilités d'interactions sociales au sein de la population, pouvait être partiellement expliquée par les conditions météorologiques. En suivant cette idée, il est possible d'évoquer que les résultats obtenus dans cette étude peuvent être expliqués en partie par le facteur social engendré par des conditions météorologiques plus clémentes. En d'autres mots, les données observées indiquent que le facteur social, engendré par un taux d'achalandage important des espaces communs occasionné par les saisons chaudes, pourrait jouer un rôle important en ce qui a trait à l'exhibition des suspects.

Un autre aspect de cette délinquance qui a pu être secondé par les résultats de la présente étude concerne l'idée selon laquelle les exhibitionnistes commettent leurs crimes principalement en présence de plusieurs cibles. Effectivement, selon les données recueillies, il a été établi que dans plus de 69,6% du temps, les exhibitionnistes analysés commettaient la majorité de leurs délits entre midi et minuit soit aux mêmes moments de la journée. Il importe de mentionner que de 13 à 15h00 ainsi que de 22h00 à minuit sont les blocs d'heures où les actions indécentes sont les plus perpétrées. Comme un grand nombre de personnes termine les classes et/ou le travail entre ces heures, il est possible de constater une hausse des cibles potentielles dans les espaces publics et donc, un risque plus élevé que des comportements exhibitionnistes soient commis durant cette période. Bref, ces résultats convergent notamment dans le même sens que Lasègue (1877), Reese (1979) ainsi que Balier et al. (1996), qui mentionnent que les exhibitionnistes ont tendance à commettre leurs délits aux mêmes moments de la journée.

Par ailleurs, bien que les études soient limitées concernant l'exhibitionnisme, quelques rares études ont été en mesure de déterminer les endroits où il était probable de constater une concentration importante d'actions indécentes. Gittleson, Eacott et Mehta (1978) avaient mis de l'avant que les incidents d'exhibitionnisme rapportés avaient notamment été commis dans un parc ou dans un boisé ainsi que sur la voie publique. Similairement, Bader et ses collègues (2008) ont évoqué que ces crimes étaient plus généralement perpétrés dans des bureaux ainsi que dans les stationnements, considérés comme une voie publique. Ces résultats concordent notamment avec les résultats trouvés dans cette étude. En effet, il a été analysé que les actions indécentes étaient davantage perpétrées sur la voie publique qui comprend notamment les routes, les rues, les arrêts d'autobus ainsi que les stationnements. Non loin derrière ces résultats,

les analyses ont également été en mesure d'établir que les commerces, les résidences des auteurs ainsi que les parcs sont également des endroits où plusieurs actions indécentes se produisent. On peut donc en conclure que la majorité de ces crimes sont commis dans des endroits où l'auteur peut cibler ses victimes en fonction de leur âge ou de leur occupation (ex : étudiant) ou encore, en fonction d'un fort achalandage de personnes sur la voie publique. De plus, depuis les années 2015 et 2016, une tendance dans la perpétration de ces délits à s'effectuer de plus en plus vers le Sud de l'agglomération, soit vers Brossard, s'est notamment dessinée. Comme cette ville est en constante urbanisation et développement commercial, beaucoup de personnes fréquentent cet endroit. Bref, ces résultats viennent également démontrer un des aspects ci-haut mentionnés, soit le fait que les auteurs semblent cibler des endroits fort achalandés, la majorité du temps. Parallèlement, selon la théorie des patterns criminels précédemment expliquée par Brantingham et Brantingham (1993), la distribution spatiale des crimes n'est pas aléatoire. C'est donc dire que selon ces auteurs, les délinquants commettraient leurs délits dans des espaces connus, fréquentés et propices à la commission des crimes due aux opportunités criminelles. Les résultats de ces analyses indiquent que les auteurs de ces délits commettaient ces infractions à moins de 2km de leur propre domicile. C'est donc dire que ce résultat abonde dans le même sens que ces auteurs puisque ces délinquants commettent des délits dans un rayon se situant à proximité de leur domicile et donc, dans des endroits familiers et/ou fréquentés par ces derniers.

Dans un autre ordre d'idées, les résultats tirés des analyses concernant les délinquants prolifiques seront aussi mis en relation avec certains éléments tirés de la littérature dans les prochaines lignes. D'abord, les résultats des analyses de la présente étude abondent dans le même sens que la théorie du faible contrôle de soi de Gottfredson et Hirschi (1990). Effectivement, cette théorie, qui suggère que les délinquants tels que les exhibitionnistes ont plus de difficultés à résister à leurs impulsions, mentionne également que ces derniers affichent une propension plus marquée à présenter une diversification dans leurs crimes, plutôt que de se spécialiser dans un type de crime en particulier (Berah et Myers, 1983 ; Firestone et al., 2006 ; Murphy et Page, 2008). En prenant en considération les résultats obtenus dans cette étude sur le polymorphisme et la spécialisation des délinquants prolifiques, il a été mis de l'avant que les persistants étaient les plus endurcis, les plus susceptibles de commettre d'autres délits d'indécence et ils avaient généralement tendance à commettre des crimes plutôt diversifiés. En

d'autres mots, il a été relaté que ces persistants commettaient une certaine diversité de crimes en perpétrant des crimes relatifs aux drogues, des crimes contre la propriété ou encore des crimes à caractère sexuel et donc, certaines fluctuations en termes de gravité. De plus, ces résultats abondent dans le même sens que les études qui ont relaté que pour certains auteurs, les comportements exhibitionnistes servaient parfois de tremplin à la commission de crimes plus graves (West, 1987).

Ensuite, il a été avancé par la littérature que les actions indécentes maintenaient dans le temps un très haut taux de récidive. Effectivement, plusieurs études ont été en mesure de déterminer un taux de récidive particulièrement élevé variant entre 18,6% et 56,9% (Frisbie et Dondis, 1965; Marshall et Barbaree, 1988; Murphy et Page, 2008; McNally et Fremouw, 2014). En analysant le nombre d'actions indécentes commises par chacun des délinquants prolifiques, il a été constaté que les persistants avaient commis en moyenne 6 actions indécentes au cours de la période analysée contrairement à 3 pour le groupe du volume. Bien que ces données soient extraites des événements commis par les délinquants prolifiques et qu'il est normal de supposer que ces délits sont perpétrés fréquemment par ces derniers, il est possible d'évoquer que ces données sont cohérentes avec ce que la littérature a rapporté concernant un très haut taux de récidive.

Finalement, trois types de cas ont été précédemment élaborés dans la section sur le portrait spécifique des délinquants prolifiques concernant l'âge et les modes opératoires de ces auteurs. Suite aux analyses, ces cas ont semblé s'apparenter à trois types d'exhibitionnisme précédemment présentés dans la revue de littérature par Carrière et Tyrode (2001). Effectivement, le premier type de cas, soit le *rigide* décrit ci-haut, faisant référence au fait que l'auteur exhibe ses parties génitales en public, et ce, en reproduisant ses comportements aux mêmes heures et dans les mêmes lieux, s'apparente notamment à l'exhibitionnisme classique décrit par Carrière et Tyrode (2001). Ainsi, en considérant cette définition établie par Carrière et Tyrode (2001), il est possible de conclure que le fait qu'un auteur cible toujours son édifice à logements ou encore des écoles, abonde dans le même sens que cet auteur. De plus, le second type de cas faisant référence au type *aléatoire*, s'apparente également à un des types d'exhibitionnisme élaborés Carrière et Tyrode (2001). En effet, le fait que l'individu recherche

l'excitation du risque d'être pris en flagrant délit de masturbation, notamment par les endroits achalandés choisis spécifiquement pour la commission de ses délits (ex : boulevards), s'apparente aux masturbateurs publics décrit par Carrière et Tyrode (2001). Finalement, le troisième type de cas soit *l'explorateur intoxiqué*, s'apparente un tant soit peu à l'exhibitionnisme génésique aussi décrit par Carrière et Tyrode (2001). Il évoque qu'une personne peut risquer de se dénuder avec un jugement altéré en raison d'un usage de stupéfiants, de psychotropes ou par diverses maladies physiologiques et/ou neurologiques. Cela suit donc la même idée que le type de *l'explorateur intoxiqué* qui commet des exhibitions par l'altération de ses fonctions par la prise de drogue, d'alcool ou par la non prise de sa médication. C'est donc dire que certains modes opératoires utilisés par les délinquants prolifiques analysés, viennent converger avec certains types d'exhibitionnisme décrits dans la littérature.

## **Conclusion**



En conclusion, ce présent travail a été en mesure de dégager deux portraits répondant ainsi, aux objectifs spécifiques. Premièrement, **le portrait sociodémographique de l'ensemble des événements d'actions indécentes** a été établi. Ensuite, celui des délinquants prolifiques ayant commis des actions indécentes sur le secteur de l'agglomération de Longueuil au cours des années 2013 et 2016 inclusivement, a également été établi. À l'aide des 723 événements recensés sur son territoire, il a été possible de constater que ces crimes sont en constante augmentation depuis 2013 et semblent notamment se déplacer de plus en plus vers Brossard, surtout depuis les années 2015-2016. De plus, il a également été élaboré que le secteur du Vieux-Longueuil était plutôt problématique en termes de fréquence de perpétration des événements. D'ailleurs, le parc Marie-Victorin, situé dans le Vieux-Longueuil, ainsi que le parc Immaculée-Conception, situé dans le secteur de Saint-Hubert, sont les parcs où le plus d'actions indécentes sont perpétrées. Il ne faut pas non plus oublier que le Métro Longueuil présente aussi une forte propension aux actions indécentes. Parallèlement, le Chemin Chambly, les boulevards Taschereau et Curé-Poirier ainsi que la rue Grande Allée, représentent les axes où le plus d'actions indécentes sont perpétrées. Par ailleurs, ce projet a aussi permis de déterminer que la proximité du crime par rapport au domicile du délinquant, joue un rôle dans la perpétration des actions indécentes.

Puis, le deuxième objectif soit de déterminer un **portrait des délinquants prolifiques ayant commis des actions indécentes sur l'agglomération de Longueuil de 2013-2016** a également été établi. En effet, il a d'abord été démontré que les 20 délinquants prolifiques retenus étaient des hommes qui commettent surtout des exhibitions à l'encontre des femmes, mais aussi à l'encontre des adolescents et des enfants. De plus, il a été démontré que les prolifiques commettent leurs crimes dans des endroits familiers et fréquentés, et ce, à moins de 2km de leurs domiciles. Aussi, il a été mis de l'avant que les délinquants persistants commettent une plus grande diversité, notamment en termes de gravité, sur une plus longue période de temps tandis que pour les délinquants du volume, ils ont tendance à restreindre leurs crimes aux actions indécentes, sur une courte période de temps. Puis, le portrait a su mettre de l'avant que les deux groupes se distinguaient au niveau de leurs carrières criminelles soit par leur diversification quant aux types de crimes commis ou encore, par la durée de leurs carrières criminelles. Finalement, ce présent projet a su établir une typologie concernant trois cas-types

résultant de l'analyse de l'âge de ces prolifiques ainsi qu'en fonction des modes opératoires utilisés par ces derniers. C'est donc dire que ce travail apporte des connaissances plus précises sur les actions indécentes, mais plus particulièrement sur l'exhibitionnisme dans la littérature. De plus, ladite étude vient aussi aider le Service de police de l'agglomération de Longueuil en leur apportant une meilleure connaissance de ces délits leur permettant, de mieux cibler et/ou de prévenir les comportements futurs.

Bref, en raison du peu de recherches effectuées à ce jour sur les actions indécentes ainsi que sur l'exhibitionnisme en général, il apparaît évident que des recherches supplémentaires doivent être faites sur le sujet. Il serait donc intéressant que de nouvelles recherches s'intéressent aux facteurs de risque qui occasionnent une escalade en termes de gravité au niveau de la commission des délits (ex : actions indécentes à attouchement sexuel chez un mineur). De cette façon, de nouvelles recherches pourraient, entre autres, venir confirmer ou infirmer l'hypothèse émise par Rooth (1973) concernant le fait que les exhibitionnistes préférant s'exposer aux enfants sont plus à risque de commettre des gestes à caractère pédophilique. Ce faisant, les connaissances sur le sujet continueront de croître permettant ainsi, une prévention plus efficace contre ces délits.

**Partie intégrative : L'apport de la criminologie et de la  
criminalistique**

Le présent travail avait pour but de dégager le profil sociodémographique des événements d'actions indécentes commis sur l'agglomération entre 2013-2016 ainsi que de déterminer le portrait criminel des individus prolifique ayant commis plusieurs actions indécentes au courant des quatre années à l'étude. De cette manière, ce présent projet rend justice à la dimension intégrative de deux disciplines, soit la criminologie et la science forensique. En effet, ce travail intègre d'abord des notions criminologiques, représentées par son objectif de dégager un portrait criminel. De plus, il intègre également des notions forensiques que l'on peut observer grâce à la collecte de traces permettant ici, une analyse spatio-temporelle des actions indécentes commises sur le secteur de l'agglomération de Longueuil.

Étant donné qu'il demeure très difficile de trouver des articles scientifiques ou des recherches récentes traitant exclusivement d'exhibitionnisme, de voyeurisme ou d'actions indécentes, il demeure important de s'appuyer sur des connaissances criminologiques et forensiques pour être en mesure de prévenir ce type de crimes et de fournir une compréhension plus complète sur ce type de déviants.

Le fait de dégager le profil criminel des hommes ayant commis des actions indécentes sur le secteur de Longueuil est un sujet en lien avec la criminologie puisque cette discipline permet de fournir des informations sur l'étendue de ce crime pour un secteur précis (ex : les points chauds)<sup>26</sup>, mais également de dresser un portrait général du type de personnes qui commettent ces délits (âge, sexe, ethnicité, antécédents criminels, etc.). D'un autre côté, la science forensique amène également son lot d'importance dans ce travail, puisqu'elle fournit du renseignement sur les conditions dans lesquelles se produisent les actions indécentes et les arrestations qui en résultent (moment de la journée, lieux, réactions recherchées, personnes visées, rapports de police, etc.). D'autres données, dites numériques, ont également servi dans ce travail, comme les rapports d'enquête et d'événements.

---

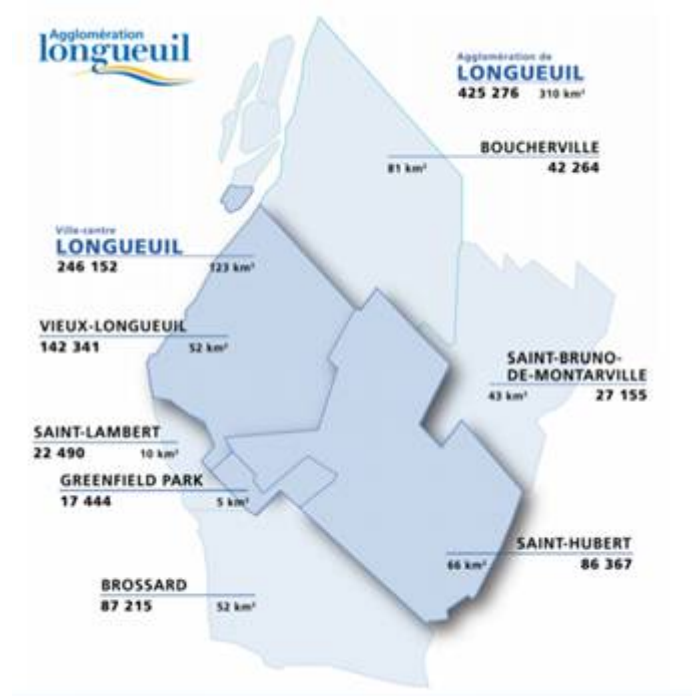
<sup>26</sup> Un « point chaud » en criminologie est un endroit où l'on retrouve une forte concentration de crimes (Braga, 2006).

Alors, dans le présent travail, la trace serait vue comme un vecteur de connaissances pour l'enquête de police, le renseignement ainsi que pour la prévention. Les traces collectées viennent aider la détection ainsi que l'identification de l'action indécente. La mise en commun des éléments forensiques et criminologiques permet donc d'établir un portrait type des délinquants prolifiques tout en établissant également, un profil spatio-temporel. De plus, l'intégration de ces deux disciplines permet de déterminer l'existence de tendances et/ou de répétitions criminelles en raison notamment des différents modes opératoires des auteurs. Bien que dans ce présent travail les modes opératoires aient été utilisés pour déterminer une typologie, dans une optique de renseignement, les modes opératoires pourraient être repris et ainsi, comparer entre eux afin d'identifier des liens, des similitudes ou des différences entre les délits commis sur différents territoires. Par exemple, il pourrait être intéressant de se questionner à savoir si les infractions d'exhibitionnisme sont commises de la même manière au Québec qu'en Alberta ou encore, à savoir si un mode opératoire en particulier perdure à travers le temps (le crime est-il commis de la même façon qu'il y a 20 ans), etc. Alors, avec l'aide de la criminalistique et de la criminologie, il est possible de trouver des traces et donc, d'établir notamment des modes opératoires précis et détaillés pour ainsi, fournir de l'information adéquate et suffisante aux services de police, en vue de mieux renseigner ainsi que de prévenir ou tenter de prévenir ce type de délit. Alors, comme mentionné précédemment, la combinaison des connaissances criminologiques et criminalistiques aura permis de mieux répondre aux événements d'actions indécentes par une meilleure compréhension de la situation actuelle sur l'agglomération ainsi que sur ce type de déviants, et ce, par l'entremise du renseignement et des traces.

## Annexe 1

La figure I illustre les délimitations des secteurs de l'agglomération de Longueuil qui comprend notamment cinq villes, 3 arrondissements et un quartier. Il est important d'évoquer que la municipalité de Longueuil est maintenant composée de trois arrondissements soit le Vieux-Longueuil (VLO), Saint-Hubert (STH) et Greenfield Park (GPK). D'ailleurs, auparavant, Lemoyne (LEM) était considéré comme une ville à part entière. Maintenant, elle fait partie intégrante de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

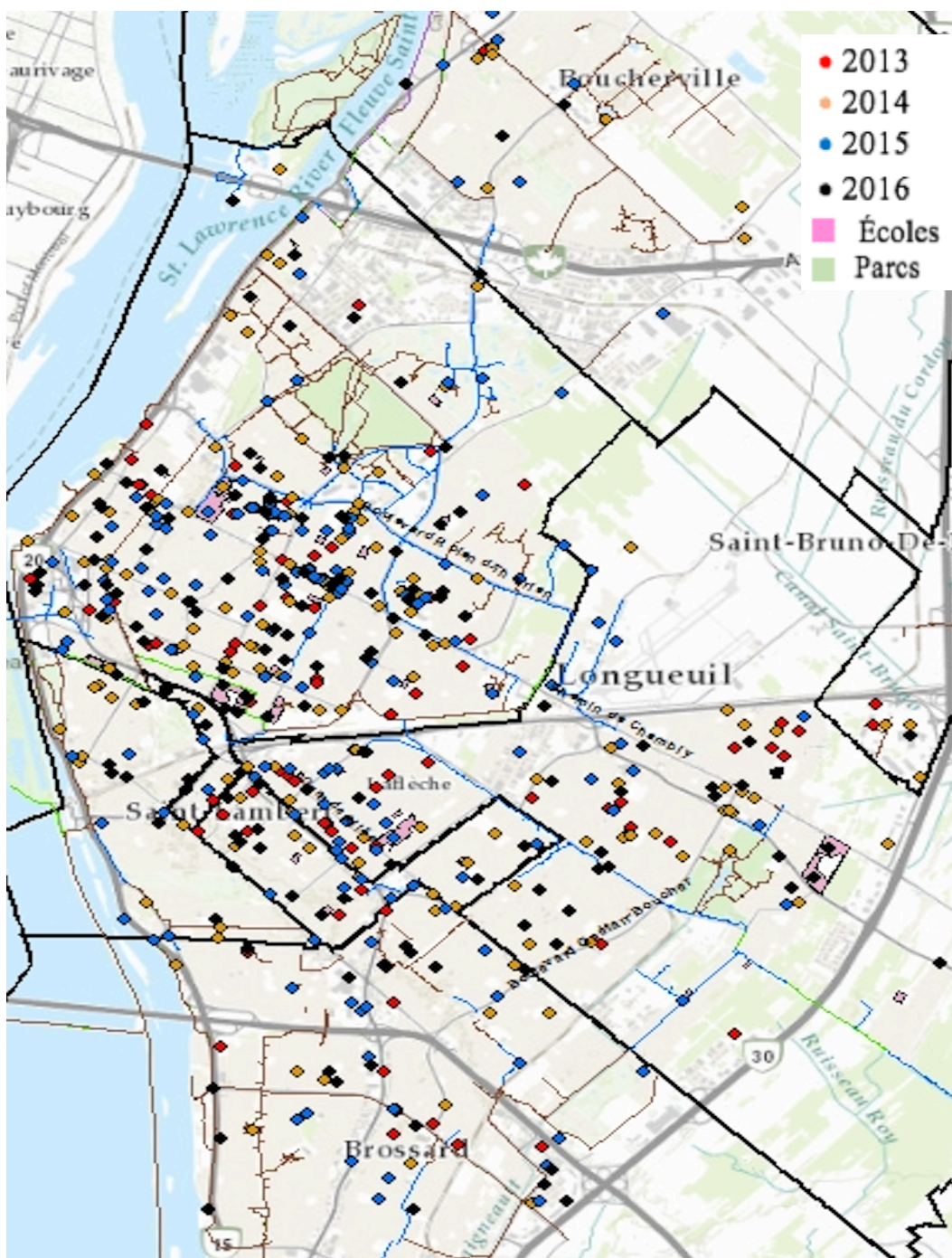
Figure I. Délimitation actuelle de l'agglomération de Longueuil



## Annexe 2

La figure II représente l'ensemble des actions indécentes rapportées au SPAL de 2013-2016 dans l'agglomération de Longueuil. Cette figure illustre par le fait même, une forte concentration des crimes dans le secteur du Vieux-Longueuil ainsi que dans le secteur de Saint-Hubert.

Figure II. Vue zoomée sur l'ensemble des actions indécentes rapporté au SPAL 2013-2016



## Bibliographie

Thurin, J. M., & Allilaire, J. F. (2001). Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle. *Paris, John Libbey et FFP éditeurs.*

American Psychiatric Association (2013). Diagnostic and statistical manual of mental disorders (5th ed.). Arlington, VA: American Psychiatric Publishing.

Ashford, C. (2007). Sexuality, public space and the criminal law : the cottaging phenomenon. *The journal of criminal law*, 71(6), 506-519.

Bader, S., Schoeneman-Morris, K., Scalora, M., & Casady, T. (2008). Exhibitionism: Findings from a Midwestern police sample. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52, 270-279. doi:10.1177/0306624X07307122

Balier, C., Ciavaldini, A., & Girard-Khayat, M. (1996). *Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels*. PARI, Paris.

Berach, E.F., & Myers, R.G. (1983). *The offense records of a sample of convicted exhibitionists*. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 11, 365-369.

Blair, C.D., & Lanyon, R.I. (1981). Exhibitionism: Etiology and treatment. *Psychological Bulletin*, 89, 439-463.

Bluglass, R. (1980). Indecent exposure in the West Midlands. *Sex Offenders in the Criminal Justice System* (pp. 171–180).

Braga, Anthony A. (2006). The Crime Prevention Value of Hot Spots Policing. *Psicothema* 18 (3) : 630–637



Brennan, S., & Taylor-Butts, A. (2008). Les agressions sexuelles au Canada – 2004 et 2007, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. No 85F0033M au catalogue – No 19.

Cabanis, D. (1966). Medizinisch-kriminologische untersuchung uber exhibitionismus. *Acta Medicina Legalis et Socialis*, 19(2), 191–193.

Carrière, Ph., & Tyrode, Y. (2001). Existe-t-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des auteurs d'exhibitionnisme et d'autres conduites d'agression sexuelle que pédophilie et viol ? in CONFÉRENCE DE CONSENSUS, Psychopathologie et traitement actuels des auteurs d'agression sexuelle, Fédération française de Psychiatrie, Paris, John Libbey, 125-134.

Cornish, D.B., Clarke, R. V. (eds) 1986. *The Reasoning Criminal*. New York : Springer-Verlag.

CRPQ - Centre de renseignements policiers du Québec (2012). *Guide du participant*

CHLC (2017, août). Révision des règles droit régissant l'indécence et à la nudité 1999. Communication présentée à la Réunion annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, Regina, Saskatchewan. Repéré à <https://www.ulcc.ca/fr/reunions-annuelles/99-josetta-1-fr-fr/section-penale/etudes-sur-le-droit-penal/1843-revision-des-regles-droit-regissant-lindecence-et-a-la-nudite>

Clark, S. K., Jeglic, E. L., Calkins, C., & Tatar, J. R. (2016). More than a nuisance: the prevalence and consequences of frotteurism and exhibitionism. *Sexual Abuse*, 28(1), 3-19.

Clarke, R. V., & Felson, M. (1998). Opportunity makes the thief: Practical theory for crime prevention. *Police Research Series*.

Cohen, L.E. et Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44:588-605.

Cox, D. J. (1988). Incidence and nature of male genital exposure behavior as reported by college women. *Journal of Sex Research*, 24(1), 227-234. doi:10.1080/00224498809551417

Cusson, M. (2006). La délinquance, une vie choisie. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 54, p.131-148.

Desbrosses, S. (2009). L'exhibitionnisme, caractéristiques et prise en charge. Repéré à <http://www.psychoweb.fr/articles/psychopathologie/565-l-exhibitionnisme-caracteristiques-et-prise-en-c.html>

Ernst, M. (2014). Qui sont les exhibitionnistes ? Pourquoi montrer son sexe en public ? Repéré à [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_qui-sont-les-exhibitionnistes-pourquoi-montrer-son-sexe-en-public?id=8399655](https://www.rtf.be/info/societe/detail_qui-sont-les-exhibitionnistes-pourquoi-montrer-son-sexe-en-public?id=8399655)

Farrington, D.P. (2003). Developmental and Life-Course Criminology: Key Theoretical and Empirical Issues-The 2002 Sutherland Award Adress. *Criminology*, 41(2), p.221-256.

Felson, M., & Van Dijk, J. (1993). La théorie des opportunités et l'erreur de généralisation. *Criminologie*, 26(2), 29-36.

Firestone, P., Kingston, D. A., Wexler, A., & Bradford, J. M. (2006). Long-term follow-up of exhibitionists. Psychological, phallometric, and offense characteristics. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 34, 349-359.

Fréchette, M & Le Blanc, M. (1987). *Délinquance et délinquants*. Chicoutimi : Gaétan Morin Éditeur.

Freund, K., Watson, R., & Rienzo, D. (1988). The value of self-reports in the study of voyeurism and exhibitionism. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 1, 244-262. doi:10.1177/107906328800100205

Frisbie, L. V. et Dondis, E. H. 1965. Recidivism Among Treated Sex Offenders, California Mental Health Research Monograph, 5, State of California : Department of Mental Hygiene.

Gebhard, P. H., Gagnon, J. H., Pomeroy, W. B., & Christenson, C. V. (1965). Sex offenders: An analysis of types. London: Heinemann.

Gittleson, N. L., Eacott, S. E., & Mehta, B. M. (1978). Victims of indecent exposure. British Journal of Psychiatry, 132, 61-66.

Gottfredson, M., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Standford, CA: Stanford University Press.

Grassberger, R. (1964). Der exhibitionismus. Kriminalistik in Österreich, 18, 557–562.

Hoddenbagh, J., Zhang, T. et McDonald, S. E. (2014). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la justice du Canada.

Kahr, B. (2001). *Ideas in psychoanalysis – Exhibitionism*. 1ère éd. Icon Books. Cambridge, UK.  
Freeman, M., (1996). *Sexual deviance and the Law*. In *Sexual deviation*. 3ème éd. Oxford University Press.

Långström, M., Seto, M.C., (2006). *Exhibitionistic and voyeuristic behaviours in a Swedish national population survey*. Archives of Sexual Behaviors. 35(4) : 427-435

Lasègue C. (1877). *Les exhibitionnistes*. L'union Médicale. Paris, série 3-23 : 709-14

Laws, D. R., & O'Donohue, W. T. (Eds.). (2008). *Sexual deviance: Theory, assessment, and treatment*. Guilford Press.

Le Code criminel / Codification bilingue 2012, Carswell. (Non annoté) Éditions Yvon Blais

MacPherson, G. J. (2003). Predicting escalation in sexually violent recidivism: Use of the SVR-20 and PCL: SV to predict outcome with non-contact recidivists and contact recidivists. *The Journal of Forensic Psychiatry, 14*(3), 615-627.

Marshall, W. L., & Barbaree, H. E. (1988). The long-term evaluation of a behavioral treatment program. *Behavior Research and Therapy, 26*, 499-511.

McNally et Fremouw (2014) *Examining risk of escalation : A critical review of the exhibitionistic behavior literature*. *Aggression and Violent Behavior*, volume no. 19, parution no. 5, Septembre-octobre 2014, pp. 474-485

Ministère de la Sécurité Publique (2014). Les infractions sexuelles au Québec : faits saillants 2014. Repéré à : [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions\\_sexuelles/infractions\\_sexuelles\\_2014.pdf](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf)

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (2013). Les dix événements météorologiques plus marquants au Canada en 2013. Repéré à : <https://www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=5BA5EAF1-1&offset=14&toc=show>

Moffitt, T.E. (1993). Adolescence-Limited and Life-Course-Persistent Antisocial Behavior: A Developmental Taxonomy. *Psychological Review, 100*, p.674-701.

Mohr, J. W., Turner, E. R., & Ball, R. B. (1962). Exhibitionism and pedophilia. *Corrective Psychiatry & Journal of Social Therapy, 8*(4), 172–186.

Murphy, W. D., & Page, I. J. (2008). Psychopathology and Theory. *Sexual deviance: Theory, assessment, and treatment*, 61.

Ouimet, M. & Fortin, F. (1999). Les voies de fait au fil des jours et des saisons. *Les violences criminelles*, 243-264, Québec : Les presses de l'université Laval.

Petri, H. (1969). Exhibitionism: Theoretical and social aspects and treatment with antiandrogens. *Nervenarzt*, 40(5), 220–228.

Proulx, J., Perreault, C., Ouimet, M. & Guay, J-P. (1999). Les agresseurs sexuels d'enfants : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. *Les violences criminelles*, 187-216, Québec : Les presses de l'université Laval.

Reese, J. T. (1979). Obsessive compulsive behavior: The nuisance offender. *FBI Law Enforcement Bulletin*, 48(8), 6-12.

Rhoads, J., & Borjes, E. (1981). The incident of exhibitionism in Guatemala and the United States. *British Journal of Psychiatry*, 139, 242-244. doi:10.1192/bjp.139.3.242

Riordan, S. (1999). Indecent exposure: The impact upon the victim's fear of sexual crime. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 16, 309-316. doi:10.1080/09585189908403684

Rooth, F. G. (1970). Some historical notes on indecent exposure and exhibitionism. *Medico-Legal Journal*, 38(4), 135-139.

Rooth, F. G. (1971). Exhibitionism and indecent exposure. *British Journal of Hospital Medicine*, 5, 521–533.

Rooth, G. (1973). Exhibitionnism, sexual violence and paedophilia. *British Journal of Psychiatry*, 122, 705-710.

Santé Doc, 2014. Symptômes, causes et traitement de l'exhibitionnisme. Repéré à <http://santedoc.com/maladies/psychopathologie-et/exhibitionnisme.html>

SexInfo Online. (2014). Exhibitionism. Repéré à <http://www.soc.ucsb.edu/sexinfo/article/exhibitionism>

Sugarman, P., Dumughn, C., Saad, K., Hinder, S., & Bluglass, R. (1994). Dangerousness in exhibitionists. *The Journal of Forensic Psychiatry*, 5(2), 287–296, <http://dx.doi.org/10.1080/09585189408412299>.

Vanier, M. (2009). *La route qui mène au crime: déterminants de la mobilité des infracteurs de Gatineau en 2006* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3219/Vanier\\_Mathieu\\_2009\\_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3219/Vanier_Mathieu_2009_memoire.pdf?sequence=6&isAllowed=y).

Weisburd, D., & Telep, C. W. (2014). Hot spots policing: What we know and what we need to know. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 30(2), 200-220.

West, D. J. (1987). *Sexual crimes and confrontations: A study of victims and offenders*. Aldershot, England: Gower.

Wolfgang, M.E., Figlio, R.M., and Sellin, T. (1972) *Delinquency in a Birth Cohort*. Chicago, Ill.: University of Chicago Press.